

8° R
3214

SOCIÉTÉ

POUR

L'ÉTUDE DES QUESTIONS

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

15, rue des Saints-Pères

ET A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o, BOULEVARD SAINT-GERMAIN 79

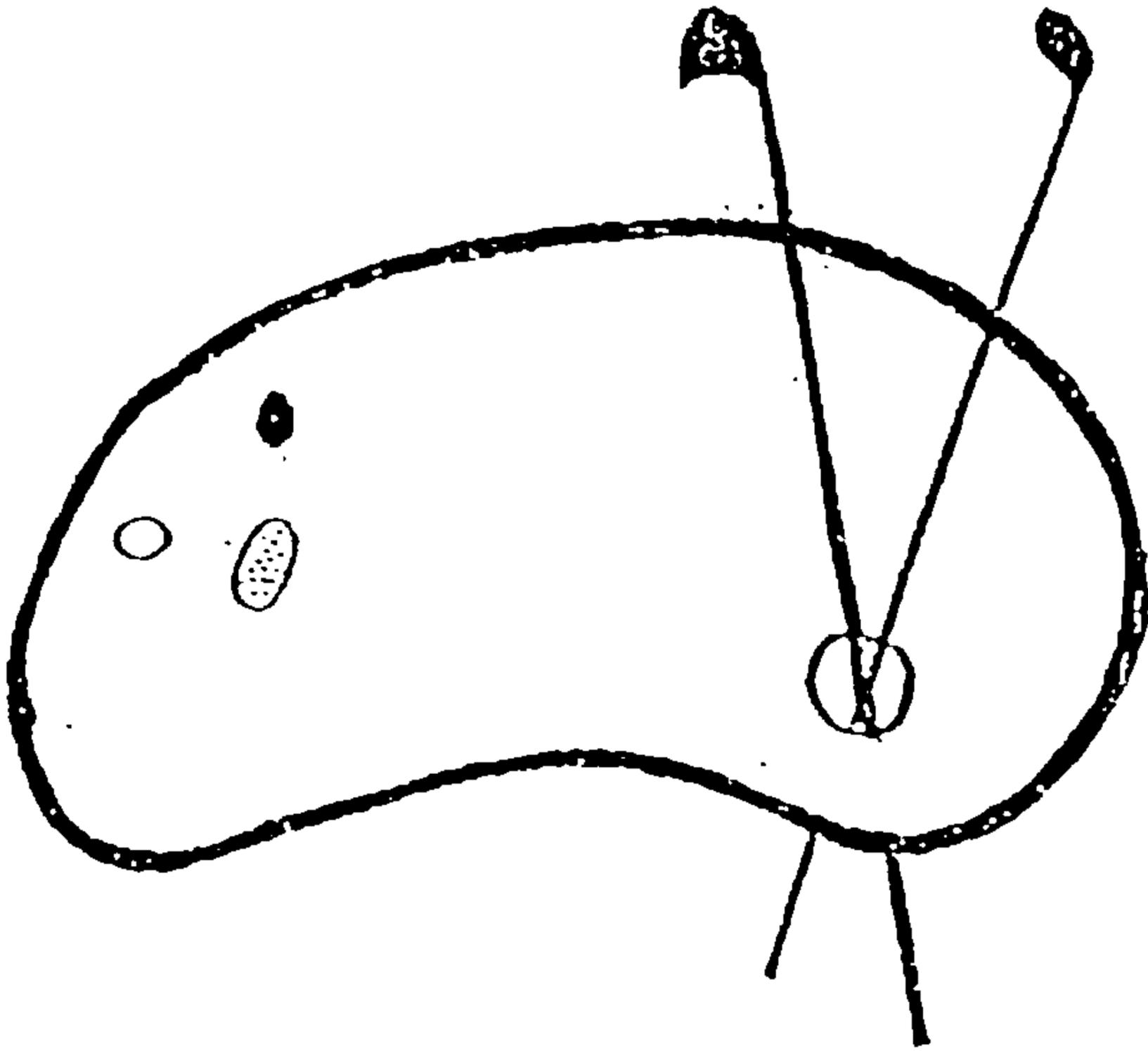
—
1878

Pour l'année 1878, les quatre Bulletins trimestriels de la SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR seront remplacés par un fort volume qui paraîtra en décembre.

Ce volume contiendra des Études sur une ou plusieurs Universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, des États-Unis, des Pays-Bas, de Russie, de Suisse, et des travaux particuliers sur l'Enseignement du Droit, des Sciences, de la Médecine et des Lettres dans divers pays étrangers.

Adresser les demandes d'adhésions et toutes les communications au Secrétaire général de la Société, 15, rue des Saints-Pères.

On est Membre Donateur de la Société en versant une somme de *cinq cents francs*; Membre Adhérent en acquittant une cotisation annuelle de 20 francs pour Paris, 10 francs pour la province, 12 francs pour l'étranger.



FIN D'UNE SERIE DE DOCUMENTS
EN COULEUR

SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
15. rue des Saints-Pères, Paris.

Paris, le 20 juillet 1878.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous êtes un des premiers adhérents de la *Société pour l'Étude des questions d'enseignement supérieur*. Avant même qu'elle fût constituée, vous avez voulu marquer votre sympathie pour l'œuvre utile et opportune qu'elle a entreprise.

Notre société, aujourd'hui, est organisée, et ses travaux sont commencés. Nous publierons vers la fin de cette année la première partie d'une enquête sérieuse, méthodique et complète sur l'enseignement supérieur à l'étranger. Nous avons des documents et des correspondants; nous aurons plus tard des boursiers que nous chargerons de missions spéciales. Les sections de droit, de médecine, des sciences et des lettres, qui ont déjà tenu séance, divisent le travail et le dirigent. Nous pouvons donc offrir mieux que des promesses et solliciter sans crainte des adhésions nombreuses.

Il appartient à chacun de nous de faire de la propagande pour notre Société.

Nous avons besoin d'argent pour créer le service de nos missions, pour former notre bibliothèque, pour rétribuer ceux de nos collaborateurs dont nous publierons les études. Il ne sera pas difficile de provoquer des donations en faveur de notre Société. Tous les hommes éclairés savent qu'en s'intéressant au haut enseignement, on fait preuve d'un patriotisme judicieux.

Le Conseil de la Société prie donc chacun de nos confrères de vouloir bien provoquer et recueillir des donations et des adhésions.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général,

E. LAVISSE.

LISTE D'ADHÉRENTS

SOCIÉTÉ

POUR

L'ÉTUDE DES QUESTIONS

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

40 R

3214

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS.	5
EXTRAIT DE L'EXPOSÉ FAIT A LA RÉUNION DES MEMBRES FONDATEURS, LE 24 MARS 1878.	7
STATUTS.	11
RÈGLEMENT	13
SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL POUR LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.	15
Rapport de M. E. Boutmy, secrétaire général provisoire.	15
SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 JUI.	21
Rapport de M. E. Lavisse, secrétaire général.	21
Rapport de M. J. Reinach, trésorier.	32
ANNEXES.	39
Circulaire aux ministres de l'instruction publique à l'étranger.	39
Circulaire aux recteurs des Universités étrangères.	40
Circulaire aux correspondants de la Société.	41
LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ	41

SOCIÉTÉ
POUR
L'ÉTUDE DES QUESTIONS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

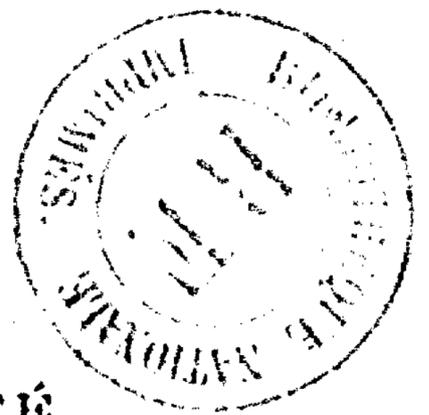
PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

15, rue des Saints-Pères

ET A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o, BOULEVARD SAINT-GERMAIN. 79

1878



AVANT-PROPOS

Il y a dix-huit mois plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvaient des savants, des professeurs, des membres du Parlement, des fonctionnaires, eurent la pensée de se réunir périodiquement pour converser entre elles et s'éclairer mutuellement sur les projets de réforme de l'enseignement supérieur. M. Waddington, ministre de l'instruction publique, annonçait alors l'intention de créer de grands centres de science et d'étude sous la forme d'Universités autonomes. Plusieurs séances eurent lieu : des vues intéressantes furent échangées ; on reconnut qu'il était possible, entre gens compétents et de bonne foi, de faire la lumière et l'accord sur plus d'un point considérable.

Les circonstances ayant amené l'ajournement des plans de M. Waddington, ces conversations furent interrompues. Au mois de février dernier, un de ceux qui y avaient pris part conçut l'idée de les reprendre sous une forme plus régulière et avec une organisation plus complète et plus durable. Un appel fut adressé par lui à ses anciens collègues ; il y expliquait qu'il s'agissait de constituer, non pas une société de discussion, mais une société d'étude et d'enquête, dont le principal objet et le premier soin seraient de réunir des documents et des faits, et qui n'instituerait de débat sur les réformes à effectuer qu'après avoir fortement assis et largement développé cette base expérimentale.

L'appel fut entendu. Les personnes qui avaient fait partie du premier groupe, constituées en comité de fondation, invitèrent à se joindre à elles des hommes éminents, en ayant soin de faire une part à toutes les compétences et à toutes les opinions. Ainsi fut formé le conseil des vingt-quatre membres fondateurs, qui se donna pour première mission de rédiger des statuts et un règlement.

Une commission nommée à cette fin et où figuraient MM. Beaussire, Boutmy, Bufnoir, D' Le Fort, Monod, Pasteur, Ribot, soumit au conseil dans le courant du mois de mars un projet de rédaction qui fut adopté avec quelques amendements. Dans la même séance furent constitués les deux comités dont il est question dans le règlement, celui de correspondance et de publication, composé de MM. Paul Gide, docteur Jaccoud, Lavisse, Monod, Perrot, et celui de finances et de propagande, composé de MM. Beaussire, Flach, Reinach, Ribot, de Varigny.

Ces deux comités furent invités à faire toutes les diligences nécessaires pour arriver à la constitution de la Société, et un crédit provisoire de 1,000 francs, égal au total des donations souscrites, fut ouvert à cet effet au comité de finances. On se mit à l'œuvre avec ardeur, et, dès le mois suivant, on fut en mesure de convoquer en assemblée de constitution les membres fondateurs et donateurs qui devaient composer le premier conseil. L'assemblée se tint le 16 avril 1878. Elle nomma le bureau de la Société et prononça l'admission de cent trois adhérents.

Pendant toute cette période d'organisation, le comité de correspondance et de publication, le comité de finances et de propagande et le secrétariat général ne cessèrent point de travailler, si bien qu'ils purent présenter les résultats les plus satisfaisants à l'assemblée générale du 18 juin 1878.

C'est cette assemblée qui a voté l'impression du présent fascicule

On y trouvera :

- 1° L'exposé présenté à la réunion des membres fondateurs, le 24 mars 1878, et les statuts et règlements qui y ont été approuvés ;
 - 2° Le compte rendu de la séance du 16 avril 1878 ;
 - 3° Le compte rendu de la séance du 18 juin 1878 ;
 - 4° Divers documents élaborés par le comité de correspondance et de publication.
-

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ

PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ DE FONDATION A LA RÉUNION
DES MEMBRES FONDATEURS LE 24 MARS 1878 (1).

Messieurs,

L'objet de notre Société est suffisamment déterminé par le titre même qu'elle a choisi. Nous sommes réunis pour étudier les questions d'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur a donné lieu, dans tous les pays civi-

(1) Les membres fondateurs sont les personnes dont les noms suivent :

MM.

BEAUSSIRE, ancien député, professeur honoraire de Faculté.

PAUL BERT, député, professeur à la Faculté des sciences.

BERTHELOT, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Enseignement supérieur.

BOISSIER, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, maître de conférences à l'École normale.

BOUTMY, directeur de l'École libre des sciences politiques.

BUENOIR, professeur à la Faculté de droit.

BRÉAL, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

FUSTEL DE COULANGES, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

PAUL GIDE, professeur à la Faculté de droit.

D^r JACCOUD, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

PAUL JANET, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

LABOULAYE, sénateur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.

LAVISSE, maître de conférences à l'École normale.

D^r LE FORT, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

D^r LIOUVILLE, député, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

LOEWY, membre de l'Institut, membre du Bureau des longitudes.

MONOD, directeur à l'École des hautes études.

GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

PASTEUR, membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté.

PERROT, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

RENAN, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France.

RIBOT, député, professeur à l'École libre des sciences politiques.

SCHUTZENBERGER, professeur au Collège de France.

TAINÉ, professeur à l'École des Beaux-Arts.

lisés, à des expériences très-variées et très-instructives. Ces expériences se poursuivent et se poursuivront longtemps encore ; car de telles questions ne s'épuisent pas. Il y a là tout un trésor d'utiles leçons que nous aurions grand profit à recueillir.

Or il est très-difficile à une personne isolée d'avoir l'œil d'une manière suivie sur les changements qui s'opèrent incessamment dans l'enseignement supérieur des autres pays et de tenir au courant et à jour des informations qu'il faut aller puiser à des sources si nombreuses et si disséminées. On vit en cette matière sur d'anciens travaux, qui ont pu être exacts et excellents à leur heure, mais qui, bien souvent, ont cessé de correspondre à l'état actuel des choses, et il arrive qu'on juge sur de premiers résultats, constatés il y a vingt ans, une organisation dont les effets se sont modifiés à notre insu par la seule action du temps, et qui prête aujourd'hui à des appréciations tout opposées.

Notre but est de créer un centre où viendront se grouper d'une manière régulière les informations relatives à l'état et aux progrès de l'enseignement supérieur chez tous les peuples cultivés. Dans des questions aussi délicates, les thèses générales les plus intéressantes, les plus judicieuses, ne sont qu'à demi satisfaisantes pour l'esprit. Le gouvernement et le public nous sauront gré de leur fournir une collection de faits bien étudiés, bien transcrits, interprétés de bonne foi, et appréciés avec autorité par des personnes compétentes. Le procès de l'enseignement supérieur n'a jamais été jugé en France que sur plaidoiries. Nous voudrions qu'il pût être jugé sur pièces. C'est le seul moyen de se prononcer avec quelque sûreté.

Le premier soin de notre Société sera de se mettre en rapport avec les Universités étrangères et avec les départements ministériels compétents des autres pays. Elle obtiendra aisément, sous la caution des noms éminents que contient notre liste de membres fondateurs, l'envoi régulier des programmes de cours, circulaires, arrêtés, rapports, tableaux statistiques, etc... Elle aura probablement dans chaque grand centre un correspondant attitré qui joindra à ces documents des observations de nature à en marquer la vraie portée et qui, à côté des institutions comme on les écrit, fera voir ces institutions comme on les pratique.

Sans vouloir préjuger ce que la Société décidera relativement à la composition du bulletin périodique qu'elle doit publier, il est permis de supposer qu'il contiendra : premièrement les études auxquelles elle conviera ses membres et qui auront principalement le caractère de monographies ; secondement les observa-

tions et commentaires auxquels ces travaux, lus en séance, auront pu donner lieu de la part des membres compétents ; troisièmement une chronique des faits importants ou intéressants qui se produisent au jour le jour dans les grands centres scolaires ; quatrièmement les textes eux-mêmes, tant ceux qui concernent l'organisation et l'administration, que ceux qui présentent le tableau de l'enseignement dans les Universités et dans les écoles supérieures spéciales.

Cette dernière partie, qui aurait une pagination séparée, pourrait être réunie en volume, à la fin de l'année, et deviendrait une sorte d'annuaire général de l'enseignement supérieur pour tout le monde civilisé. Une publication de cette nature serait à elle seule un secours considérable pour les savants de tous les pays. Chacun saurait très-exactement, d'année en année, où trouver les personnes qui s'occupent de la partie de la science à laquelle il s'est consacré lui-même. En outre des communications pourront s'établir, auxquelles la Société prêterait volontiers son concours ; elle mettra au service de chacun de ses membres, français ou étrangers, les relations multiples dont elle dispose, et nous estimons qu'elle pourra devenir, avec le temps, l'intermédiaire habituel entre tous les foyers de haute instruction. Il est inutile d'insister sur l'influence qu'un tel rôle, bien compris et bien rempli, assurerait à notre fondation et, par elle, à notre pays. Vouloir faire de la science une grande cité idéale où l'on s'entraide de bonne grâce est sans doute une chimère. Mais il n'est pas impossible de rendre les échanges plus fréquents, plus aisés et plus fructueux entre les hommes voués dans chaque pays aux travaux de l'intelligence, et les premiers qui s'empareront de cette haute fonction en retireront, sans aucun doute, un honneur dont leur pays profitera aussi bien qu'eux-mêmes.

Les publications de la Société ne serviront pas de lien seulement entre les savants ; elles seront d'un grand secours à la jeunesse studieuse de tous les pays. Elles mettront sous les yeux de nos jeunes Français le tableau de toutes les sources scientifiques où ils peuvent aller puiser ; elles leur donneront la tentation de demander à l'étranger certains compléments d'instruction dont notre pays est encore dépourvu. D'autre part, elles contribueront à faire connaître, au delà de la frontière, les ressources qui existent en France. A Paris notamment, il y en a de considérables auxquelles il ne manque que d'être exploitées un peu plus à ciel ouvert pour attirer une nombreuse population d'étudiants. Il y aurait présomption à croire que la publicité dont notre So-

ciété sera l'organe pourra changer à elle seule le courant qui entraîne ailleurs qu'en France la jeunesse des autres pays. Mais on pourra faire du moins que notre plus grand centre d'instruction supérieure, qui est en même temps un des premiers du monde par le nombre des cours et le talent d'enseigner, soit connu pour ce qu'il est et ce qu'il vaut. Les réformes dont nous contribuerons à réunir les éléments, feront le reste avec l'aide du temps.

Nous avons encore pour notre Société cette ambition qu'elle devienne la bénéficiaire et la dispensatrice des libéralités privées faites au profit de l'enseignement supérieur. Ces libéralités ne sont si rares que faute de débouchés bien connus et d'emplois satisfaisants. Les personnes riches qui s'intéressent au développement de la haute instruction ne savent à qui demander un conseil ou à qui adresser utilement leurs dons. Les Académies sont lasses de chercher des sujets de concours; les Facultés décernent sans goût leurs prix de charité. Fonder par testament des chaires dans un établissement de l'État est une entreprise pleine de difficultés.

Une société formée d'hommes honorables et indépendants, compétents et impartiaux, tenue au courant de toutes les expériences que le succès recommande à notre imitation, serait naturellement l'intermédiaire, le conseiller et le mandataire de tous ceux qui désirent aider par des fondations au progrès de la haute instruction. Notre ambition dernière serait qu'elle réunît assez de ressources pour se donner la mission de doter, dans les Facultés de l'État, — de l'aveu du gouvernement et des autorités universitaires, — tous les cours complémentaires, tous les enseignements hors cadre qui correspondent aux domaines les plus récemment conquis de la science. La plupart de ces enseignements ne sont pas encore au point convenable pour que l'État puisse les adopter sans témérité; mais il importe qu'en attendant, l'occasion leur soit fournie de faire leurs preuves. L'État n'aurait plus qu'à consacrer définitivement, après un temps, ceux de ces essais qui auraient réussi. Il échapperait ainsi à une responsabilité devant laquelle il recule et qui devient par là un obstacle au progrès. Ce partage d'attributions qui laisse en quelque sorte la proposition et l'épreuve des nouveautés au compte de la libre initiative, et réserve à l'État la décision après une expérience où il n'a pas eu à se compromettre, nous paraît à la fois naturel et désirable.

STATUTS

APPROUVÉS DANS LA MÊME ASSEMBLÉE DU 24 MARS 1878.

I. — Il est institué une Société pour l'Etude des questions d'Enseignement supérieur.

II. — L'objet de la Société est :

D'étudier méthodiquement les institutions de haut enseignement qui existent en Europe et dans les autres parties du monde :

De se tenir au courant des changements qui s'opèrent dans leur organisation, des branches nouvelles qui prennent place sur leur programme, des méthodes adoptées par leurs professeurs :

D'entretenir à cette fin des rapports et une correspondance avec les principales Universités étrangères et avec les fondations spéciales qui les complètent ;

D'encourager et de défrayer des voyages d'observation et d'étude dans les centres scolaires signalés par les œuvres et les hommes qui en sont sortis ;

De consigner dans un bulletin périodique les résultats de cette enquête permanente, avec les appréciations auxquelles ils auront pu donner lieu de la part des membres de la Société ;

Et de mettre à la disposition des pouvoirs publics, dans une collection constamment tenue à jour, les éléments d'expérience qu'ils peuvent avoir intérêt à consulter en vue des réformes qu'ils méditent.

III. — La Société se compose de membres fondateurs, de membres donateurs et de membres adhérents.

IV. — Les membres fondateurs sont au nombre de 24.

Ce sont les personnes dont les noms suivent :

MM. BEAUSSIRE, PAUL BERT, BERTHELOT, BOISSIER, BOUTMY, FUSTEL DE COULANGES, PAUL GIDE, JACCOUD, PAUL JANET, LABOULAYE, LAVISSE, LE FORT, LIOUVILLE, LOEWY, MONOD, GASTON PARIS, PASTEUR, PERROT, RENAN, RIHOT, SCHUTZENBERGER, TAINÉ.

V. — Les membres donateurs sont les personnes qui ont versé une ou plusieurs sommes de 500 francs.

VI. — Les membres adhérents sont les personnes qui acquittent une cotisation annuelle de 20 francs pour Paris, 10 francs pour la province, et 12 francs pour l'étranger. Ce taux peut être modifié par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil. La Société

nomme des correspondants à l'étranger ; ceux-ci ne payent aucune cotisation.

VII. — Les donateurs et les adhérents sont admis par le Conseil, sur la présentation écrite d'un Sociétaire.

VIII. — Le Conseil se compose de 36 membres.

Il se renouvelle annuellement par sixième.

L'élection se fait par la première assemblée générale de l'année, sur une liste double présentée par le Conseil.

Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un intervalle de deux années.

Les 36 premiers membres sont :

1° Les membres fondateurs et les 12 donateurs qui ont fait les versements les plus considérables.

IX. — Le Conseil représente la Société et statue sur toutes les matières relatives à son administration.

Il dirige les travaux, surveille les publications, autorise les dépenses, fixe les ordres du jour des séances.

Il nomme les correspondants à l'étranger.

Il élit, chaque année, le bureau de la Société.

Tous les règlements nécessaires à l'exécution des Statuts de la Société sont faits par le Conseil, qui peut toujours les modifier.

X. — Le Bureau se compose : d'un Président ; — de 4 Vice-Présidents ; — d'un Secrétaire général ; — de Secrétaires adjoints ; — d'un Trésorier.

Le Président et les 4 Vice-Présidents sont toujours pris parmi les membres du Conseil.

Tous les membres du bureau sont rééligibles, à l'exception du Président, qui est remplacé tous les deux ans.

XI. — Aucune dépense ne peut être acquittée par le Trésorier si elle n'a été autorisée par le Conseil.

XII. — Tous les ans, le Conseil vérifie les comptes, et les fait présenter par le Trésorier à l'Assemblée générale pour être arrêtés et approuvés par elle.

XIII. — En cas de dissolution, l'actif de la Société sera attribué à une ou plusieurs sociétés savantes ou bibliothèques publiques désignées par le Conseil.

XIV. — Toute modification aux présents statuts ne pourra avoir lieu qu'en Assemblée générale et sur la proposition du Conseil.

RÈGLEMENT.

1° Il y a quatre séances générales par an. La date en est fixée par le Conseil au commencement de l'année.

Aucune discussion sur les questions d'enseignement supérieur ne peut donner lieu à un vote.

2° Le Conseil se réunit quatre fois par an, huit jours au moins avant chaque séance générale, sur la convocation du président.

Il arrête l'ordre du jour de la séance et statue sur les autres matières de sa compétence.

3° Le secrétaire général centralise toute la correspondance de la Société.

Toutes les communications faites à la Société doivent lui être adressées, toutes les lettres écrites au nom de la Société doivent être visées ou signées par lui.

Il ordonnance les dépenses de la Société.

Il répartit entre les sections les documents et renseignements qu'il a reçus.

4° Le Conseil nomme deux commissions de cinq membres, dont deux au moins pris dans son sein.

La commission de correspondance et de publication est chargée de s'assurer des correspondants à l'étranger, de statuer sur les achats de livres et abonnements de journaux, d'examiner les travaux des sections et de régler la composition du bulletin et l'ordre du jour des séances.

La commission financière et de propagande est chargée de recueillir les donations et les adhésions, de gérer les capitaux de la Société, de préparer les contrats à passer au nom de la Société et de proposer les dépenses à faire.

Le secrétaire général est membre de droit des deux commissions.

Le trésorier est membre de droit de la commission des finances.

5° Il est institué cinq sections :

Lettres,

Sciences,

Droit,

Médecine,

Et une section d'Organisation générale et d'enseignements spéciaux.

Chaque section a un président.

Les anciens présidents de la Société et les présidents de section qui ne sont pas membres du Conseil, ont entrée dans le Conseil avec voix consultative.

Les membres qui désirent prendre part aux travaux doivent se faire inscrire dans l'une des sections.

Chaque section se réunit une fois par mois à date fixe.

Le secrétaire général peut assister à la réunion ou s'y faire représenter par un des secrétaires.

Chaque section est tenue de fournir au moins deux travaux par an. Ces travaux sont transmis au secrétaire général qui les soumet à la commission des publications.

6° Le trésorier fait tous les paiements sur mandats signés du secrétaire général de la Société et du président du comité financier.

Il reçoit tous les versements faits au crédit de la Société.

Est déclaré démissionnaire tout membre qui n'a pas acquitté sa cotisation de l'année, après deux avertissements, l'un du trésorier, l'autre du secrétaire.

La liste générale des membres est dressée par les soins du trésorier et imprimée au commencement de chaque année après avoir été soumise au Conseil.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1878

POUR LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

M. le Président donne la parole à M. Boutmy, secrétaire général provisoire.

RAPPORT DE M. E. BOUTMY.

M. Boutmy rappelle en quelques mots les origines de la Société et les faits qui ont précédé la convocation de la présente assemblée.

Il résume ensuite les travaux auxquels se sont livrés le comité de correspondance et de publication et le comité de finances.

Le premier soin du comité de correspondance et de publication a été de rechercher les moyens de se mettre en rapport avec des personnes qui résident dans les Universités étrangères et de les interroger fructueusement. Il a rédigé à cette fin une circulaire accompagnée d'un questionnaire qui embrasse la plupart des points qu'il importe d'éclaircir, au moins en ce qui concerne l'organisation universitaire générale. Les quatre sections spéciales (lettres, sciences, droit, médecine) seront invitées, dès qu'elles seront constituées, à rédiger à leur tour des circulaires et des questionnaires particuliers pour les Facultés auxquelles elles correspondent. La circulaire du comité et celles des sections devront nécessairement être accompagnées de lettres d'envoi diversement conçues, suivant le caractère et la situation de ceux à qui elles seront adressées. C'est aux membres qui ont des élèves ou des amis à l'étranger qu'il appartiendra d'écrire ces lettres, et d'y insérer des explications appropriées à chaque correspondant.

Indépendamment de cet appel, qui sera surtout adressé à des particuliers connus de tel ou tel de nos collègues, le comité a cru devoir en rédiger deux autres plus brefs et d'un caractère plus officiel, adressés, l'un aux ministres de l'instruction publique des principaux pays, l'autre aux recteurs des principales Universités.

Les sections qui répondent aux différentes Facultés, non plus que la section d'organisation générale, n'étant pas encore constituées et ne pouvant pas l'être efficacement à bref délai, le comité de correspondance et de publication a cru devoir aviser aux

moyens d'assurer par lui-même le service de l'année en cours. Il a pensé qu'un volume d'introduction, contenant des études d'ensemble sur les deux ou trois Universités qui méritent d'être prises pour types dans chaque pays, aurait le double avantage, premièrement de laisser intacts les sujets plus spéciaux que les sections auront à traiter plus tard; secondement de fournir à ces études mêmes une sorte de fond de tableau et comme un cadre général auquel on pourra commodément se référer pour les dispositions fondamentales. Ce volume, dont le comité offre de rester chargé, remplacerait pour 1878 les quatre bulletins réglementaires. Il paraîtrait à la fin de l'année et serait presque immédiatement suivi du premier bulletin de 1879, dont les éléments auraient pu être préparés à loisir par les sections.

Le secrétaire général donne quelques détails sur la composition du volume d'introduction. Le comité ne désespère pas encore d'y faire figurer une étude approfondie des faits et du mouvement d'idées qui ont précédé, en France, l'établissement du régime de 1808, et qui en révèlent l'esprit et la portée. A défaut de ce travail, au cas où l'on serait forcé d'y renoncer par manque de temps, on pourrait donner l'histoire sommaire des changements et des progrès qui se sont produits dans le domaine de l'enseignement supérieur, depuis cette même date de 1808, la nomenclature des lois qui sont intervenues pendant cette période et la bibliographie des ouvrages à consulter. L'Allemagne sera probablement représentée par les Universités de Bonn et de Heidelberg, étudiées sur place par deux de nos collaborateurs. La crise que traversent en ce moment les vieilles Universités anglaises sera racontée avec compétence par MM. G. Louis et Villetard. M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit, donnera une monographie de l'Université de Vienne. D'autres travaux encore sur l'Université de Genève, sur les Universités suédoises, sur les Universités hollandaises, sur les Universités russes, sur les Universités des États-Unis, garantissent une abondance suffisante de matières pour le volume que la Société prépare. Le comité compte en outre sur les nouveaux collaborateurs qu'il pourra recruter parmi les adhérents de la Société, sur ses correspondants à l'étranger et sur les travaux tout faits des boursiers de l'État, que le ministre de l'instruction publique a gracieusement offert de lui communiquer.

Le secrétaire général, après avoir invité ses collègues à dresser chacun sa liste de correspondants, et à préparer des lettres d'envoi, rend compte de la situation financière de la Société.

Il annonce qu'il a été assez heureux pour réunir des donations

qui s'élèvent au chiffre de 15,200 francs. Il ajoute que 103 adhésions sont parvenues à la Société, parmi lesquelles un grand nombre de celles que le Conseil a considérées comme particulièrement précieuses, les adhésions des professeurs des Facultés de province. La Société dispose donc d'une somme de près de 17,000 francs, que M. Boutmy propose de répartir sur deux années, afin de les appliquer largement à la création du vaste réseau de correspondances dont les sections ont besoin pour alimenter la partie étrangère de leurs études, et à une puissante organisation de tous les moyens qui permettront de donner des travaux sûrs, précis, concluants.

M. Boutmy rend compte à ce sujet des délibérations du comité de finances, et présente le budget de prévision de l'année courante, qui s'élève à la somme de 9,400 francs, — le volume à publier y figure pour 6,000 francs, — la bibliothèque, la publicité, les indemnités de voyage et les traitements du secrétaire adjoint et de l'agent pour 3,400 francs.

M. Boutmy demande enfin à être déchargé de la mission qu'il n'a acceptée qu'à titre temporaire et il s'engage d'ailleurs à continuer ses services à la Société, à titre officieux, dans la mesure où ses autres occupations lui en laisseront la liberté.

L'assemblée déclare la Société constituée.

Elle remercie le secrétaire général provisoire des remarquables résultats qu'il a obtenus en moins de six semaines, et prend acte de sa promesse de prêter son concours à son successeur. Elle procède ensuite à la discussion et au vote des questions portées à l'ordre du jour.

Sont proclamés membres du premier Conseil d'administration, indépendamment de vingt-quatre membres fondateurs, les douze membres donateurs qui ont fait les versements les plus considérables.

Ce sont MM.

Isaac Pereire	5,000 fr.
Baggio.	2,000
Hubner.	2,000
Lavalley	1,500
Ménier.	1,000
d'Eichthal (Gustave).	500
d'Eichthal (Adolphe).	500
Hachette et C ^e	500
Bischoffsheim	500
Joseph Reinach	500
Goldschmidt.	500
Moreau (Adolphe)	500

l.

Sont proclamés membres adhérents :

MM.

1. Louis LEGRAND, député, Paris.
2. D^r Edgard HIRTZ, Paris.
3. Georges PORCHET, maître de conférence à l'École normale, Paris.
4. GARSONNET, professeur à la Faculté de droit, Paris.
5. P. LEROY-BEAULIEU, professeur à l'École des sciences politiques, Paris.
6. FENCK BREXTANO, professeur à l'École des sciences politiques, Paris.
7. Guil. GUIZOT, professeur au Collège de France, Paris.
8. Baron de DUMAST, correspondant de l'Institut, Nancy.
9. Ernest DEBOIS, professeur à la Faculté de droit, Nancy.
10. WORMS, professeur à la Faculté de droit, Rennes.
11. DELOBE, professeur adjoint à la Faculté de médecine, Lyon.
12. A. LEROY-BEAULIEU, publiciste, Paris.
13. E. FLOURENS, professeur à l'École des sciences politiques, Paris.
14. A. SOREL, professeur à l'École des sciences politiques, Paris.
15. PONTREMOLI, Paris.
16. ROSENWALD, Paris.
17. HALPHEN, Paris.
18. D. DE FOLLEVILLE, professeur à la Faculté de droit, Douai.
19. Ch. AUBERT, avoué, Rocroi.
20. M^{me} MILLIARD, la Ferté-Macis.
21. GOSSELET, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
22. HIGNARD, professeur à la Faculté des lettres, Lyon.
23. ÉMERY, professeur à la Faculté des sciences, Dijon.
24. LIARD, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
25. RAOULT, professeur à la Faculté des sciences, Grenoble.
26. ARNOULD, professeur à la Faculté de médecine, Lille.
27. GARBAUD, professeur à la Faculté de droit, Lyon.
28. Ed. BÉRARD, Paris.
29. M^{me} H. WORMS, Paris.
30. LETIÉVANT, professeur à la Faculté de médecine, Lyon.
31. TAINE, professeur à l'École des Beaux-Arts, Paris.
32. A. JOLY, doyen de la Faculté des lettres, Caen.
33. JORET, professeur à la Faculté des lettres, Aix.
34. GÉRARD, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
35. COUAT, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
36. M^{me} COIGNET, Paris.
37. P. LOMBARD, professeur agrégé à la Faculté de droit, Nancy.
38. P. DECHARME, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
39. M. CROISSET, professeur à la Faculté des lettres, Montpellier.
40. CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres, Clermont.
41. CHAIGNET, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.

42. E. GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
43. BEAUXIS, professeur à la Faculté de médecine, Nancy.
44. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, Paris.
45. P. FOULD, maître des requêtes au Conseil d'État, Paris.
46. KOENIGSWARTER, membre correspondant de l'Institut, Paris.
47. Paul CASIMIR-PÉRIER, Paris.
48. M. BOREL, Paris.
49. JAMESON, Paris.
50. LÉON MARCHAND, Thiais (Seine).
51. HUGUENY, professeur à la Faculté des sciences, Paris.
52. D^r Mathias DUVAL, agrégé à la Faculté de médecine, Paris.
53. Othon TRAPPE, Paris.
54. E. DREYFUS-BRISAC, Paris.
55. D^r DREYFUS-BRISAC, Paris.
56. Alph. DREYFUS, Paris.
57. Ad. DREYFUS, Paris.
58. Gust. DREYFUS, Paris.
59. L. DREYFUS-CARDOZO, Paris.
60. DREYFUS-DUPONT, Paris.
61. M^{me} veuve HIRTZ, Paris.
62. E. J. ALBERT, Paris.
63. D. HADAMARD, Paris.
64. Marc SÉE, professeur agrégé à la Faculté de médecine, Paris.
65. A. DE ROUVILLE, chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur, Paris.
66. Baron DEMARÇAY, conseiller général de la Vienne, Paris.
67. HIRSCH, professeur à l'École des ponts et chaussées, Paris.
68. J. WORMS, Paris.
69. LÉON HATZFELD, Nancy.
70. P. DE LA ROCHEFOUCAULD, Paris.
71. G. JOUANNY, Paris.
72. HEINRICH, doyen de la Faculté des lettres, Lyon.
73. Paul-Edmond DREYFUS, Paris.
74. Maurice VERNES, maître de conférences à la Faculté de théologie protestante, Paris.
75. G. LABROUMET, agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas, Paris.
76. DE LA RIVE, Paris.
77. Henri de VARIGNY, Paris.
78. M. VILLETARD, avocat, Paris.
79. DE SANTI, aide-major, chef de clinique au Val-de-Grâce, Paris.
80. D. AIGRE, interne des hôpitaux, Paris.
81. E. ROGER, ingénieur en chef des Mines, Rouen.
82. R. LÉPINE, professeur à la Faculté de médecine, Lyon.
83. GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
84. BRÉDIF, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.

85. CALLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, Lyon.
86. BEUDANT, professeur à la Faculté de droit, Paris.
87. VALABRÈGUE, professeur à la Faculté de droit, Grenoble.
88. Académie de Stanislas, Nancy.
89. HÉROLD, sénateur, Paris.
90. ORTLIEB, professeur à la Faculté de droit, Nancy.
91. L. DE ROSNY, professeur à l'École des langues orientales, Paris.
92. G. FAVRE, Mulhouse.
93. EL. MOREAU-NÉLATON, Paris.
94. GRAUX, répétiteur à l'École des hautes études, Paris.
95. BOGGOT, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
96. PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
97. Eug. HALBERG, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
98. HECKEL, professeur à la Faculté des sciences, Marseille.
99. A. DE RIAZ, Lyon.
100. J. J. WEISS, conseiller d'État, Paris.
101. Albert DUREY, Paris.
102. NOLEX, professeur à la Faculté des lettres, Montpellier.
103. Ch. BEAUSSIRE, Nantes.

L'assemblée exprime ses regrets d'apprendre que MM. Baggio et Lavalley aient demandé, par lettres, de n'être pas inscrits parmi les membres du Conseil. Il seront remplacés de plein droit par les deux premiers membres donateurs qui s'inscriront.

Sont nommés :

Président de la Société, pour deux ans : M. Laboulaye;

Vice-présidents de la Société, pour un an : MM. Pasteur, Paul Janet, Bufnoir, docteur Lefort ;

Secrétaire général : M. Lavisse ;

Secrétaires adjoints : MM. Maurice Vernes et E. P. Dreyfus ;

Trésorier : M. Joseph Reinach ;

Président et vice-président de la section des lettres : MM. Boissier et Gaston Paris ;

Président et vice-président de la section des sciences : MM. Pasteur et Dastre ;

Président et vice-président de la section de droit : MM. Paul Gide et Lyon-Caen ;

Président et vice-président de la section de médecine : MM. les docteurs Lefort et Jaccoud ;

Président et vice-président de la section d'organisation générale : MM. Beaussire et Boutmy.

L'assemblée approuve le budget de prévision et confirme les pouvoirs du comité de correspondance et du comité de finances institués par le Conseil des membres fondateurs.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 1878.

PRÉSIDENTE DE M. LABOULAYE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président donne la parole à M. Lavisse, maître de conférences à l'École normale, secrétaire général de la Société, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE M. E. LAVISSE

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, notre Société s'est accrue de 119 adhérents. Nous sommes aujourd'hui 222 : 107 à Paris, 115 dans les départements et à l'étranger. Vous apprendrez avec plaisir que nous comptons déjà parmi nos confrères 129 professeurs de l'enseignement supérieur et 13 de l'enseignement secondaire.

D'autre, part, de nouveaux donateurs se sont joints à ceux dont vous connaissez les noms ; ce sont : MM. Georges Masson et A. de Rothschild, qui se sont inscrits chacun pour une somme de 500 francs.

16,200 francs de donation ; 3,294 de cotisations annuelles : voilà notre budget des recettes, après trois mois d'existence. C'est une belle promesse pour l'avenir, et nous sommes en droit d'attendre qu'adhésions et donations viendront en grand nombre, quand on nous jugera, non plus seulement sur nos intentions, mais sur nos œuvres.

Ces œuvres, messieurs, ne se feront pas attendre, et nous allons vous dire ce qui a été fait pour les préparer.

Nous nous sommes tout d'abord mis en relations avec le ministère de l'instruction publique. M. le ministre, avec le plus bienveillant empressement, a désigné M. Auburtin, chef du cabinet de M. le sous-secrétaire d'État, pour servir d'intermédiaire entre le directeur de l'enseignement supérieur et nous. Nous avons déjà lieu de remercier M. Auburtin. Quant à M. du Mesnil, directeur de ce grand service de l'enseignement supérieur, auquel il consacre une activité si ardente et si persévérante à la fois, il nous a donné des marques probantes de l'intérêt qu'il nous porte.

Le ministère nous a communiqué une liste des documents manuscrits de l'enquête ordonnée par M. Duruy en 1866 sur l'enseignement supérieur à l'étranger. Voici l'indication des principaux documents :

Allemagne. — Rapport sur l'organisation de l'enseignement supérieur en Allemagne (1867). Rapports particuliers, dont quelques-uns sont très-remarquables, sur les Universités de Berlin, Bonn, Breslau, Giessen, Göttingen, Halle, Heidelberg, Königsberg, Jéna, Leipzig, Marburg. Une série d'autres rapports, non moins intéressants, sur l'enseignement supérieur, par régions : Prusse, États de l'ancienne confédération du Nord, États du Sud.

Angleterre. — Diverses pièces sur l'état de l'enseignement supérieur en Angleterre, en Écosse et en Irlande.

Belgique. — Un dossier complet d'actes officiels et deux rapports très-étudiés sur l'enseignement supérieur.

Danemark. — Rapport sur l'Université de Copenhague.

Espagne. — Rapport sur l'Université de Séville. Mémoire sur les grades conférés par les Universités espagnoles.

Portugal. — Rapport sur l'enseignement supérieur en Portugal, et sur les Universités de Coïmbre et de Lisbonne.

Italie. — Pièces et rapports sur les Universités ou établissements d'enseignement supérieur de Bologne, Cagliari, Ferrare, Florence, Gènes, Naples, Padoue, Palerme, Parme, Pérouse, Pise, Rome, Siemie, Turin.

Pays-Bas. — Rapport sur l'enseignement supérieur aux Pays-Bas.

Russie. — Rapport sur l'enseignement dans les Universités russes, et sur leur organisation intérieure. Universités de Dorpat, Moseou, Varsovie.

Suède. — Documents sur les Universités d'Upsala et de Lund.

Suisse. — Rapport général sur l'enseignement supérieur en Suisse et documents sur les établissements d'enseignement supérieur de Berne, Zurich, Coire, Fribourg, des cantons de Genève et de Neuchâtel.

Amérique. — Rapports et documents sur les établissements d'enseignement supérieur au Canada, aux États-Unis et dans l'Amérique méridionale.

Permission nous a été donnée d'emprunter ceux de ces documents qui peuvent nous être utiles : nous en avons usé. On prépare au ministère une liste des documents imprimés (historiques et statistiques) de la même enquête. Nous trouverons certainement à y prendre notre bien.

Le ministère nous a donné un autre témoignage de ses dispositions bienveillantes et libérales. Lorsque M. Dreyfus, l'un des secrétaires adjoints de la Société, est parti pour aller, sur place, étudier l'Université de Bonn, M. le ministre de l'instruction publique lui a fait remettre une lettre de son collègue, M. le ministre des affaires étrangères, qui accredité notre confrère auprès des représentants de la France à l'étranger.

C'est donc un devoir pour nous d'adresser nos remerciements à M. le ministre de l'instruction publique.

De notre côté, Messieurs, nous avons activement travaillé à établir des relations régulières et fructueuses avec l'étranger.

A la lettre que nous avons adressée aux recteurs des Universités étrangères et aux directeurs d'établissements supérieurs, ont déjà répondu par des lettres aimables, par des envois de documents, par des promesses d'envois réguliers, MM. les recteurs des Universités d'Amsterdam, Breslau, Bruxelles (Université libre), Erlangen Harvard-College, Genève, Groningue, Innsbruck, Kiel, Königsberg, Liège, Cambridge, Marburg, Leipzig, Rome, Strasbourg, Université de Virginie, Würzburg, Yale College, Zurich, et MM. les directeurs de l'École polytechnique d'Aix-la-Chapelle, de l'École technique de Brunswick, de l'École polytechnique de Carlsruhe, de l'École technique de Darmstadt, du collège royal militaire de Sandhurst, de l'École technique de Munich, des Écoles polytechniques de Stuttgart et de Zurich. Lorsque les autres réponses nous seront parvenues, nous aurons entre les mains les statuts et règlements actuels des principaux établissements d'enseignement supérieur, et une correspondance régulière nous fera connaître les programmes, les mouvements du personnel des maîtres et des élèves, les changements dans l'organisation de ces établissements.

Nous avons commencé à nous adresser aux gouvernements étrangers, et nous venons de recevoir du gouvernement italien un recueil de lois, règlements, statuts, si considérable qu'il faudra employer une bonne partie de la séance à en lire la liste. En voici du moins la table des matières : Lois, règlements et dispositions en vigueur en Italie sur l'enseignement supérieur ; modifications dans les règlements et statuts universitaires survenues de 1869 à 1875 ; projets de lois et de règlements présentés de 1861 à 1877 ; documents divers et ouvrages sur l'enseignement supérieur ; annuaires de l'instruction publique en Italie. Nous devons ce précieux cadeau à l'obligeante entremise de notre confrère M. le marquis Allieri,

sénateur du royaume d'Italie, auquel la Société exprime ici sa reconnaissance.

Enfin, Messieurs, un grand nombre de documents officiels sont en ce moment réunis au Champ de Mars, dans les expositions des ministères de l'instruction publique. Annoncer que notre confrère M. Boutmy vient d'être nommé membre du jury des récompenses pour l'enseignement supérieur, c'est dire qu'aucun de ces documents ne court le risque de nous échapper, et que d'utiles relations s'ajouteront à celles que nous avons déjà nouées.

Ces documents officiels, si nécessaire qu'en soit la connaissance, ne suffisent point à l'étude que nous voulons faire de la vie réelle des Universités étrangères. En attendant que notre Société ait ses missionnaires et ses boursiers, — M. Dreyfus est parti pour Bonn avec la bourse qu'il s'est donnée à lui-même, et cela vaut que nous le remercions en passant, — nous avons cherché des témoins de cette vie, soit parmi les membres mêmes de ces Universités, soit parmi des Français qui résident à l'étranger, soit parmi ceux de nos confrères qui mettent au service de la Société les fruits d'une expérience personnellement acquise.

Nous avons accueilli avec reconnaissance les offres de correspondance ou de collaboration qui nous ont été faites par ou au nom de MM. Arntz, professeur de droit à l'Université de Bruxelles; de M. Czyhlarz, professeur de droit à l'Université de Prague; de M. Braunmeister, attaché à la bibliothèque de Gottingen; de M. le D^r Draper, astronome physicien, à New-York; de M. le D^r Forel, *privat-docent* à la Faculté de médecine de l'Université de Munich; de M. le D^r Laur, professeur de littérature française à l'Université de Heidelberg; de M. Alp. Le Roy, professeur de philosophie à l'Université de Liège; de M. Loutchisky, professeur de l'Université de Kiev; de M. Newcomb, superintendant du *Nautical Almanac* américain, à Washington; de M. de Plater-Syberg, à l'Université de Cracovie; de M. Van der Wick, professeur à l'Université de Groningue, actuellement secrétaire du Sénat de cette Université.

Plusieurs de nos compatriotes résidant à l'étranger nous prouvent par l'activité de leur correspondance avec nous, par l'annonce de travaux déjà commencés, que nous pouvons attendre beaucoup de leur collaboration. Ce sont : MM. Seignobos et Montargis, anciens élèves de l'École normale, qui ont reçu du ministère de l'instruction publique une bourse de voyage et résidé auprès de plusieurs Universités allemandes; M. Cammartin, chef d'institution à Heidelberg, et M. Lindenlaub, professeur en congé, boursier du ministère

de l'instruction publique, et qui réside aussi à Heidelberg. Nous savons encore que nous pouvons nous adresser à M. Charles Marelle, à Berlin; à M. de Jouffroy d'Albans, attaché à la chancellerie du consulat de France à Berlin; à M. Tollhausen, consul de France à Leipzig; à M. Larouy, chancelier du consulat de France dans la même ville; à M. Buisson, chef d'institution à Godalming (Angleterre).

Enfin, parmi ceux de nos confrères qui connaissent par leurs études personnelles l'enseignement à l'étranger, MM. Dubois, professeur à la Faculté de droit de Nancy; Émile Flourens, maître des requêtes au Conseil d'État; Leger, professeur à l'École des langues orientales; Louis, secrétaire du Comité de Législation comparée; Lyon-Caen, agrégé à la Faculté de droit; Rambaud, professeur à la Faculté de Nancy; de la Rive; de Varigny; Vernes; Villetard, se sont assigné leur part dans nos travaux, dont je vais maintenant parler.

L'assemblée dernière a décidé que les quatre bulletins réglementaires de 1878 seront remplacés par un volume qui paraîtra vers la fin de l'année.

Si nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer une date précise, nous pouvons affirmer que ce volume paraîtra, et même ajouter qu'il fera honneur à notre Société.

Voici les travaux qui trouveront place, soit dans ce volume, soit dans les premiers bulletins :

1° *Allemagne.* — M. Dreyfus : *Étude sur l'Université de Bonn.* M. Dreyfus écrit ce matin que, depuis un mois, il suit tous les cours de la Faculté de droit; qu'il a déjà réuni tous les renseignements sur les examens. Les plans des Universités et des laboratoires ont été mis gratuitement au service de la Société, etc., etc.

MM. Seignobos et Montargis : *Études sur les Universités de Berlin, de Göttingen et de Leipzig.*

MM. Cammartin et Lindenlaub : *Études sur l'Université de Heidelberg.*

2° *Angleterre.* — MM. Louis et Villetard : *Étude sur l'enseignement supérieur en Angleterre, en particulier sur les Universités d'Oxford et de Cambridge et sur la réforme qu'on y accomplit en ce moment.*

3° *Autriche-Hongrie.* — M. Lyon-Caen : *Étude sur l'Université de Vienne.*

4° *Belgique.* — M. Flourens : *Étude sur l'enseignement supérieur en Belgique.*

États-Unis. — M. de Varigny : *Étude sur l'enseignement supérieur des États-Unis.*

Italie. — M. Dubois : *Étude et appréciation des projets de réorganisation de l'enseignement supérieur en Italie.*

Pays-Bas. — M. Vernes : *Étude sur l'enseignement supérieur aux Pays-Bas avant et après la loi de réforme de 1876.*

Russie. — Des études générales ou particulières nous sont promises par MM. Loutchisky, professeur à l'Université de Kiew; Leger, professeur à l'École des langues orientales; Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

Suisse. — *Étude sur l'Université de Genève*, par M. de La Rive.

Ces travaux, dont l'importance est marquée par les titres mêmes, sont des études générales soit sur l'enseignement supérieur dans un pays, soit sur un grand établissement universitaire. Nous avons pensé qu'il fallait commencer ainsi nos publications, pour ensuite passer du général au particulier. Vous remarquerez, Messieurs, que MM. Louis et Villetard, pour l'Angleterre, Dubois, pour l'Italie, Vernes, pour la Hollande, se sont chargés de nous faire connaître des réformes récemment accomplies, ou des projets de réforme qui sont à l'ordre du jour. Ce sont là des sujets qui ont pour notre Société un intérêt particulier. Il n'y a pas à craindre d'ailleurs que les études générales dont je viens de parler soient trop générales. Nos collaborateurs ont sous les yeux le questionnaire où le Comité de correspondance et de publication, après en avoir longuement délibéré, a marqué tous les points importants sur lesquels il importe que nous soyons éclairés :

1° Organisation matérielle de l'Université, plan général des bâtiments, y compris les annexes, laboratoires, bibliothèques, observatoires, cliniques, jardins, musées, etc...;

2° Liste des documents, statuts, règlements, annuaires, publications périodiques, monographies à consulter sur l'état actuel de l'Université, ses origines, son histoire;

3° Si l'Université dépend de l'État et dans quelle mesure; comment l'État est représenté auprès d'elle; comment elle est administrée;

4° La division de l'enseignement entre les Facultés, les titres des chaires; dans quelle mesure existe la liberté de choisir le sujet de son enseignement; comment se trouve assurée l'intégralité de l'enseignement dans chaque Faculté; comment sont discutés et arrêtés les programmes; comment sont créées les chaires nouvelles (exemples à l'appui);

5° Les différentes catégories de professeurs, le mode de nomination, le mode d'avancement;

6° La nature de l'enseignement, le plan général et la méthode; le caractère des leçons (exemples à l'appui);

7° Les rapports des professeurs avec les élèves, aux leçons publiques, dans les laboratoires, dans les cours publics, s'il en existe;

8° Quel est le chiffre moyen de l'assiduité aux différents cours; comment est composé l'auditoire des cours d'érudition (exemples à l'appui);

9° D'où sortent les élèves de l'Université, où ils ont fait leur éducation, quel titre ils apportent avec eux, leur degré d'instruction (exemples à l'appui);

10° A quelles carrières se destinent les élèves, s'ils sont spécialement ou même uniquement occupés de la préparation professionnelle à ces carrières; s'ils suivent les cours de plusieurs Facultés et quels cours (exemples à l'appui);

11° Quels sont les examens à subir; s'il y a une distinction entre les examens universitaires et les examens d'État; comment sont organisés ces examens; s'il y a des cours que l'étudiant est obligé de suivre pour être admis aux examens;

12° Le budget de l'Université; part de l'État; si l'Université a des revenus particuliers; la rétribution scolaire payée par les étudiants; si elle est attribuée à l'État ou aux professeurs aux cours desquels les élèves sont inscrits, le traitement fixe et le traitement éventuel des professeurs.

Nous avons ajouté, Messieurs, que nous ne prétendons pas avoir tout prévu par nos questions, et qu'il ne nous suffit pas de connaître les règlements et statuts officiels, — l'imprimé est souvent trompeur, — ni les diverses catégories de professeurs et d'élèves, ni le plan général de l'enseignement.

« Vous nous rendrez un grand service, avons-nous dit, en signalant les dispositions des statuts et règlements qui ne sont plus là que pour la forme et sont en réalité tombées en désuétude; en nous montrant, par des notices aussi variées que possible, le *curriculum vitae* des professeurs, les positions par lesquelles tel ou tel maître a dû passer, celles où il peut prétendre, et, par des spécimens, le caractère de ses leçons. Nous voudrions connaître de la même façon les étudiants des diverses Facultés d'où ils viennent, comment ils emploient leur temps à l'Université, quelles sont leurs vues d'avenir, quels débouchés leur sont ouverts. — Enfin, aucun programme d'examen ne nous éclairera autant qu'un ou plusieurs spécimens des diverses épreuves. »

Vous voyez Messieurs, que tout en laissant pleine liberté à nos collaborateurs, nous leur avons donné les indications nécessaires pour qu'il y ait dans nos travaux une sorte d'unité de méthode, qui les fera plus aisés à consulter.

Pas plus que les documents officiels, ces études générales, si précises et si exactes qu'elles soient, ne peuvent suffire. Pour que notre curiosité soit satisfaite, — et elle sera très-exigeante; — pour que chacun de nous trouve son compte dans nos communes recherches, il est nécessaire que des études particulières soient faites sur des points déterminés; mais l'objet de ces études ne peut être utilement indiqué que par chacune de nos sections, en ce qui la concerne.

Le comité de correspondance et de publication a provoqué ou accepté avec reconnaissance la promesse d'une étude sur l'enseignement du droit : en Belgique, par M. Flourens; en Autriche, par M. Lyon-Caen; sur le laboratoire de chimie organique de M. le professeur Bunsen à Heidelberg, par M. Cammartin; sur l'enseignement de l'histoire dans les Universités allemandes, par M. Seignobos et sur l'enseignement de la philosophie dans les mêmes Universités par M. Montargis. Deux ou trois de ces études paraîtront dans notre volume, afin que nous donnions, dès le début, une idée de notre méthode; mais il manque au comité de correspondance et de publication la compétence et les forces nécessaires pour se charger de la besogne qui appartient en propre aux sections de droit, de médecine, de sciences et de lettres.

Chacun de nous peut écrire un questionnaire sur l'organisation d'une Université; mais un professeur de droit, qui a des connaissances exactes sur l'enseignement du droit en France, et qui regrette, je suppose, de trouver tel défaut dans cet enseignement, posera seul la question précise qu'il faut poser pour savoir si l'on a, en Angleterre ou en Allemagne, évité le défaut, et comment on s'y est pris.

Il est donc nécessaire que chaque section dresse un questionnaire, que nous transmettrons à nos correspondants. Les séances des sections seront particulièrement intéressantes. C'est là qu'on pourra étudier chaque détail, faire les rapprochements utiles entre les institutions étrangères et les nôtres; arrêter ses opinions sur les réformes possibles. Un procès-verbal de ces discussions sera rédigé, publié lorsqu'on le jugera bon. C'est encore dans les sections qu'on recevra les lettres de ceux de nos confrères de province qui voudront bien se mettre en relations suivies avec nous,

réclamer les informations qui leur paraîtront nécessaires, exprimer leurs opinions. Il appartient enfin aux sections de décider que tel voyage d'information est nécessaire, et de choisir ceux de nos confrères à qui seront attribuées les bourses dont nous pourrons un jour disposer.

Trois de ces sections, celle de droit, des sciences, des lettres peuvent être constituées aujourd'hui. La section de médecine est en retard; mais nous comptons que le temps perdu sera bientôt regagné. Notre confrère M. le docteur Le Fort a bien voulu nous dire qu'il serait aisé d'en recruter les membres dans le personnel des agrégés de la Faculté de médecine. Nous lui adressons ainsi qu'à M. le docteur Jaccoud un pressant appel. Nous ne pouvons nous passer de la médecine. Ce doit être le plus vif désir de la Société qu'aucune des sections ne manque à notre œuvre; car, si nous sommes forcés de diviser et de subdiviser notre travail, nous voulons, ce travail fait, apercevoir nettement l'ensemble et concevoir la philosophie de l'enseignement supérieur.

Messieurs, dans l'énumération, qui a été faite tout à l'heure, des travaux que nous préparons, il n'a pas été question de la France. Vous pensez bien que ce n'est point par oubli. Le plus pressé, c'est de réunir le plus grand nombre possible d'informations sur les institutions étrangères, afin d'éclairer les pouvoirs publics et de nous éclairer nous-mêmes, en un moment où peut se présenter tout à coup la discussion d'une réforme de notre enseignement supérieur; mais il est naturel que nous nous intéressions avant tout à nous-mêmes et à nos propres affaires.

Notre volume contiendra une étude sur les actes législatifs et ministériels concernant l'enseignement supérieur depuis 1867. C'est la date de la dernière statistique publiée par le ministre de l'instruction publique, et le remarquable rapport de M. Duruy, qui précède ce document, a tout à la fois exprimé nos besoins et proposé toutes les réformes qui, depuis, ont été en partie accomplies.

Nous attendons des professeurs de nos Facultés qu'ils veuillent bien nous tenir au courant du succès des efforts persévérants qui ont été faits depuis quelques années dans plusieurs villes universitaires, pour attirer et retenir, au pied des chaires de lettres et de sciences, de véritables élèves. Ce sera notre plus grand plaisir de faire connaître ces efforts et ce succès.

Nous aurons aussi nos études sur l'histoire de notre enseignement supérieur. Pourquoi ne nous souviendrions-nous pas de nos

vieilles Universités, modèle des Universités européennes, et à qui leurs copies ont survécu?

Nous rechercherons spécialement les origines de notre Université moderne. Il est au moins singulier que nous les connaissions si mal. Notre volume contiendra deux pièces importantes : la partie relative à l'enseignement supérieur d'un rapport adressé au Directeur sur la situation des écoles nationales par le ministre de l'intérieur, et un rapport du bureau de l'instruction publique au ministre sur le projet d'un concours général qu'on voulut, un moment, établir entre les écoles centrales. Ces pièces nous sont communiquées par M. Albert Duray, notre confrère, qui les fera précéder d'une courte notice historique. Notre confrère M. Gazier, professeur au lycée Saint-Louis, s'est chargé, d'autre part, d'une étude sur l'enseignement supérieur des lettres pendant la Révolution.

Vous voyez, Messieurs, que nous n'amoindrissions pas notre tâche, que nous la voulons voir telle qu'elle est, c'est-à-dire très-vaste. Vous voyez aussi que les bras ne manqueront pas à la besogne.

Nous avons, Messieurs, à vous soumettre le projet du traité qui nous a été proposé par la maison Hachette et C^{ie}, dont les dispositions vous seront rapportées dans un instant par notre trésorier.

Il nous a paru, — l'assemblée sera tout à l'heure consultée sur ce point, — qu'en attendant la publication de notre volume, il serait utile de publier un premier bulletin, contenant les statuts et règlements et ces documents dont il a été parlé tout à l'heure : lettres aux recteurs et chefs d'établissements, lettres aux correspondants, procès-verbaux de nos deux séances, avec les exposés qui y ont été présentés, liste des membres de la Société. Ce serait notre certificat de vie avec la promesse d'une vie honorable et longue.

Nous arrivons en temps utile. Tout le monde sait ou sent qu'il y a beaucoup à faire pour réformer notre enseignement supérieur; mais on sait ou sent cela vaguement. Les difficultés sont grandes, et, pour croire qu'elles peuvent être levées en un jour, il faut regarder les choses de si haut qu'on cesse de les voir. Ce n'est pas notre méthode. Nous nous garderons aussi de nous laisser jouer par cette illusion que la réforme soit l'application pure et simple d'un système étranger, si parfait que soit ce système. L'Allemagne a de très-prospères institutions d'enseignement supérieur; mais pour que, transportées de toutes pièces chez nous, elles y pussent vivre, il faudrait que nous devinssions Allemands : le monde y per-

drait : je veux dire qu'il a besoin de la France et de l'Allemagne. Nous comptons dans notre Société un assez grand nombre de membres de l'enseignement supérieur et secondaire, d'hommes de science et d'expérience pour n'être pas exposés à perdre de vue le réel et le possible.

Souvent une enquête sérieuse montrera que telle différence particulière entre l'organisation française et l'organisation étrangère vient de la différence générale de l'état politique et social.

Encore une fois, nous instruire, consulter largement l'expérience d'autrui, sans oublier la nôtre, échanger nos idées, les discuter librement, leur donner un corps, acquérir par nos études consciencieuses, faites sans préjugés ni parti pris un crédit que nous emploierons au besoin de la cause que nous servons, de l'enseignement supérieur : voilà notre objet.

Les encouragements ne nous ont pas manqué : nous en avons trouvé au ministère de l'instruction publique et dans la presse, dans la finance, dans le public, partout où l'on sait qu'il faut, dans les démocraties comme la nôtre, à la fois assurer le recrutement d'une aristocratie intellectuelle ouverte à tous, et ajouter sans cesse à la culture générale de la nation. L'enseignement supérieur est le laboratoire où se font chaque jour des découvertes dans toutes les parties du savoir, et il en sort un perpétuel courant d'idées et de connaissances qui, dans un système bien conçu d'instruction publique, pénètre jusqu'aux couches profondes de l'enseignement populaire.

L'assemblée me permettra, en terminant, de la remercier de l'honneur qui m'a été fait à la dernière réunion. Je n'aurais pas eu la présomption d'occuper la fonction de secrétaire général d'une Société comme la nôtre, si M. Boutmy ne nous avait déclaré qu'il lui était impossible d'en porter plus longtemps la charge, et s'il s'était présenté un candidat. L'assemblée, en acceptant la démission de M. Boutmy, a pris acte de la promesse qu'il a faite d'aider son successeur. Depuis, notre confrère a gardé dans notre Société, Messieurs, une double fonction essentielle : il trouve de l'argent et des idées ; son successeur se fait un devoir de lui donner acte de la pleine exécution de la promesse qu'il vous a faite.

La lecture de ce rapport est accueillie par de chaleureux applaudissements. M. le Président Laboulaye se fait l'interprète de l'Assemblée en remerciant le secrétaire général du zèle et de l'intelli-

gence avec lesquels il a rempli les fonctions qui lui avaient été confiées lors de la précédente assemblée. « Il y a quarante ans, ajoute M. Laboulaye, que je suis avec le plus vif intérêt les tentatives qui sont faites dans notre pays pour réformer l'enseignement supérieur et lui donner toute l'importance à laquelle il a droit dans l'ensemble des institutions de la France. Jusqu'à présent tous ces efforts sont restés sans résultats; mais aujourd'hui la moisson semble enfin mûre, et les travaux préparatoires si rapidement menés à bien par la Société sont de bon augure pour l'accomplissement de sa tâche. Les circonstances sont éminemment favorables; à nous de nous en bien servir. »

M. le Président donne ensuite la parole au trésorier, M. Joseph Reinach, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT

SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Le rapport dont notre secrétaire général, M. Lavisse, vous a donné lecture vous a mis au courant de la situation, pour ainsi dire, intellectuelle et morale de notre Société. C'est un rapport sommaire sur sa situation matérielle qu'en ma qualité de trésorier, j'ai l'honneur de vous soumettre.

Vous savez, Messieurs, que, conformément à nos statuts, les ressources de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur proviennent de deux sortes de cotisations : les donations et les adhésions. Pour être donateur, il faut verser une ou plusieurs sommes de 500 francs; pour être adhérent, il faut s'engager à verser annuellement, suivant que l'on habite Paris, la province ou l'étranger, 20 francs, 10 francs ou 12 francs.

Actuellement, le nombre de donateurs est de quatorze, dont un, M. Isaac Peereire, pour la somme de 5,000 francs; deux, MM. Baggio et Hubner, pour la somme de 2,000 francs; un, M. Lavalley, pour la somme de 1,500 francs; un, M. Ménier, pour la somme de 1,000 francs; neuf pour la somme de 500 francs. Cela donne un total de 16,000 francs, auxquels s'ajoutent 200 francs donnés par M. Lyon-Caen.

Le nombre de nos adhérents, tant à Paris, qu'en province et à

l'étranger, s'élève à deux cent vingt et un, et assure à la Société, indépendamment des intérêts du capital des donations, un revenu annuel de 3,292 francs.

Par suite, toutes les donations ayant été versées et le montant des adhésions devant être réalisé dans un très-bref délai, la Société se trouve aujourd'hui en présence d'un premier capital de 19,492 francs.

Cette somme considérable provient uniquement, Messieurs, si je puis m'exprimer ainsi, de versements de confiance. Nous n'avons pas encore eu le temps de prouver par des résultats positifs l'utilité de notre fondation. C'est à une idée, à un projet, — nous n'avons rien de plus à offrir, — que ces libéralités s'adressent. Nous ne doutons pas que d'ici à un an, lorsque la Société aura publié ses premiers bulletins, elle ne trouve aisément des ressources beaucoup plus importantes, qui lui permettront de remplir le programme tracé dans l'exposé du comité fondateur.

M. le secrétaire général vous a dit un mot du traité conclu avec la maison Hachette. Voici, Messieurs, le texte de ce traité :

ARTICLE 1^{er}.

La Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur a l'intention de publier un Bulletin qu'elle adressera à ses adhérents.

Elle déterminera le format, le caractère, le papier, la périodicité, le nombre du tirage de ce Bulletin.

MM. Hachette et C^{ie} se chargeront de diriger et de surveiller l'imprimeur, d'acheter le papier, de faire brocher et distribuer le Bulletin.

Ils annonceront le Bulletin sur leurs catalogues.

Ils payeront les factures des différents fournisseurs.

Ils se chargeront gratuitement du recouvrement des cotisations des membres de la Société à Paris; ils recevront celles des départements et de l'étranger, moyennant simple remboursement des frais demandés par les banquiers chargés des encaissements.

Les quittances seront signées par le trésorier de la Société.

ARTICLE 2.

MM. Hachette et C^{ie} auront le dépôt des publications de la Société et ils lui tiendront compte des exemplaires vendus, sous déduction d'une remise de 40 p. 100, sans treizième, sur le prix

porté au catalogue. Toutefois, en ce qui concerne les exemplaires provenant de souscriptions, MM. Hachette et C^{ie} tiendront compte de la totalité des sommes encaissées par eux et ils renoncent également à toute remise sur les exemplaires qui pourront leur être demandés par la Société pendant la durée du présent traité.

ARTICLE 3.

Les comptes seront arrêtés tous les ans. Si les recettes excèdent les dépenses, MM. Hachette et C^{ie} verseront la différence en espèces à la Société; dans le cas contraire, c'est la Société qui leur remboursera l'excédant des dépenses.

ARTICLE 4.

Après une année d'expérience, chacune des parties restera libre de faire cesser l'arrangement.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous demander, au nom de notre comité des finances, de vouloir bien ratifier ce traité, d'autoriser M. le président du comité des finances à le signer en engageant la Société. Les prix approximatifs d'impression et de tirage qui nous ont été fournis par M. Hachette sont relativement modiques. Ils s'élèvent à 64 francs par feuille tirée à 550 exemplaires, et à 81 francs pour la feuille tirée à 1,100, non compris les corrections. Ces évaluations ont été faites d'après le *Bulletin de législation comparée*, dont le comité a jugé à propos d'adopter le format et le caractère. Peut-être conviendra-t-il d'avoir un papier un peu plus fort : l'augmentation de prix, de ce chef, serait peu importante.

Les dépenses faites par nous jusqu'à ce jour ont été presque uniquement des dépenses d'installation. Elles s'élèvent à la somme de 1,453 fr. 65 c., qui se décompose ainsi qu'il suit :

Frais d'impression et de gravure, pour statuts et circulaires.	fr. 391 »
Frais de bureau, d'affranchissement, d'autographie, achat de meubles, traitement du secrétaire adjoint et de l'agent comptable pendant trois mois.	1,062 65

D'où la réduction de notre premier capital de 19,360 francs à la somme de 18,297 fr. 35 c.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de la manière dont nous avons placé les fonds que nous avons entre les mains. Le comité des finances a été d'avis de ne pas les laisser improductifs et

d'acheter des valeurs sûres et aisément réalisables Il a fait choix des obligations de la ville de Paris. Je me suis conformé à sa décision en faisant acheter par M. Tollin, agent de change, vingt-sept obligations de la ville de Paris, nos 28,729; 125,900; 143,753-55; 156,281-83; 156,292; 156,294-303; 212,630-34; 191, 377; 201. 685-06, année 1876, pour une somme de 13.512 francs, les vingt-quatre premières obligations ayant été achetées au cours de 500 et les trois dernières au cours de 504. Ces obligations ont été déposées au Crédit Lyonnais. Un compte a été ouvert dans le même établissement au n° 31 pour le reliquat de notre capital actuellement réalisé, reliquat qui est de 485 francs. Les chèques par lesquels nous retirerons au fur et à mesure les sommes dont nous pourrions avoir besoin seront signés par M. Boutmy, président du comité financier, et par moi.

Telle est, Messieurs, la situation financière de notre Société. Nous estimons que vous la jugerez satisfaisante et que vous envisagerez l'avenir avec confiance.

Différentes observations sont présentées par MM. Bufnoir, Beudant et Boutmy, sur la forme du projet de traité avec la maison Hachette. Ce traité est adopté.

Le Président proclame MM. G. Masson et le baron A. de Rothschild, donateurs de la Société, membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. Baggio et Lavalley.

Le secrétaire adjoint donne lecture d'une liste de 119 nouveaux adhérents qui se sont présentés depuis la précédente séance. Ce sont MM.

- 103 *bis*. DEVERGER, professeur à la Faculté de droit, Paris.
104. L. CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres, Lyon.
105. Jules TESSIER, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
106. BOUSSINESQ, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
107. CROUSLÉ, professeur à la Faculté des lettres, Paris.
108. ANDRÉ, professeur à la Faculté des sciences, Lyon.
109. LANTOINE, professeur à la Faculté des lettres, Besançon.
110. RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
111. ARREX, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
112. Ch. SAINGTELETTE, député, ministre des Finances, Bruxelles.
113. Henri Ch. MOXOD, préfet du Gers.
114. CAZENEUVE, doyen de la Faculté de médecine, Lille.
115. J. DE CHANTEPIE, bibliothécaire à l'École normale, Paris.
116. Jules LIÉGEAIS, professeur à la Faculté de droit, Nancy.

117. Émile GRUCKER, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
118. Paul VIDAL DE LA BLACHE, maître de conférences à l'École normale, Paris.
119. CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
120. Émile MONNIER, doyen de la Faculté des lettres, Poitiers.
121. Georges GUBAL, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
122. Pierre PONNELLE, délégué cantonal, Beaune.
123. Alfred STAHLING, Paris.
124. BAYET, chargé de cours à la Faculté des lettres, Lyon.
125. L. AUBERT, Nancy.
126. A. BARTH, Paris.
127. LEBON, Paris.
128. BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur à la Faculté des lettres, Montpellier.
129. Le docteur Émile AFFRE, Beaune.
130. DEMOGÉOT, Paris.
131. BOUTROUX, maître de conférences à l'École normale, Paris.
132. Léon FAUCHER, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, Lille.
133. Prosper BERTRAND, receveur de l'Enregistrement, Lille.
134. Ernest LAMY, vice-président honoraire de l'Association des membres de l'Enseignement, Paris.
135. Louis PÉRARD, professeur de physique à l'Université, Liège.
136. De SAINT-VALRY, publiciste, Paris.
137. Félix MORGES, maître de conférence à l'École des hautes études.
138. A. F. MARION, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
139. H. J. D. COTTA, professeur au Lycée, Marseille.
140. Le docteur Albert PAUCHON, professeur suppléant à l'École de médecine, Marseille.
141. Alexis MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences, Bordeaux.
142. E. LAGET, professeur suppléant à l'École de médecine, Marseille.
143. LESPIAULT, professeur à la Faculté des sciences, Bordeaux.
144. JACQUÈME, pharmacien, Marseille.
145. Albert VAYSSIÈRE, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, Marseille.
146. DENIS, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
147. DESDEVISES DU DEZERT, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
148. Th. RIBOT, directeur de la *Revue philosophique*, Paris.
149. Alph. LE ROY, professeur à l'Université de Liège.
150. ANGELLER, professeur d'anglais au lycée Charlemagne, Paris.
151. BELJAME, professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand, Paris.
152. BRUAND, docteur en droit, sous-chef au cabinet du sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Agriculture.
153. BAUDRY-LACANTINERIE, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
154. Le marquis Ch. ALFIERI, sénateur, Florence.
155. Henri JOLY, chargé des fonctions de doyen de la Faculté des lettres, Dijon.
156. COMPAYRÉ, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.

157. LALLIER, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
158. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
159. Édouard LEBEY, directeur de l'Agence Havas, Paris.
160. POPELIN, Paris.
161. TAXNERY, professeur à la Faculté des sciences, Paris.
162. COLLIGNON, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
163. MARION Henri, professeur au lycée Henri IV.
164. Alfred LEGRAND, professeur au lycée Fontanes, Paris.
165. BRUNETIÈRE, publiciste.
166. Docteur JOLYET, directeur du laboratoire de physiologie à la Sorbonne, Paris.
167. REINACH (Théodore), Paris.
168. Eugène TALBOT, professeur au lycée Fontanes, Paris.
169. Octave UZANNE, bibliographe, Paris.
170. Joseph UZANNE, bibliographe, Paris.
171. Georges LOUIS, secrétaire du Comité de législation comparée, Paris.
172. Jacques FLACH, professeur à l'École des sciences politiques, Paris.
173. BRESSANT, professeur au lycée Louis-le-Grand, Paris.
174. GAZIER, docteur ès lettres, professeur au lycée Saint-Louis, Paris.
175. BAILLAUD, professeur au lycée Fontanes, Paris.
176. ZELLER, professeur au lycée Charlemagne, Paris.
177. Victor EGGER, maître de conférences à la Faculté des lettres, Bordeaux.
178. Henri BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
179. MARAUDONT, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
180. LEVILLAIN, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
181. Charles GIDE, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
182. LÉO SAIGNAT, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
183. Paul DELOYNES, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
184. R. LANCUSSE, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
185. LUCHAIRE, maître de conférences à la Faculté des lettres, Bordeaux.
186. L. BENOÎT, maître de conférences à la Faculté des lettres, Bordeaux.
187. GAYON, maître de conférences à la Faculté des sciences, Bordeaux.
188. Fernand DAGUIN, avocat, Paris.
189. DASTÈE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.
190. GIARD, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
191. MORAT, professeur à la Faculté de médecine, Lille.
192. CHATIS, maître de conférences de Zoologie à la Sorbonne, Paris.
193. GARBE, agrégé préparateur à l'École normale, Paris.
194. GRAUD, inspecteur général de l'enseignement supérieur, Paris.
195. Alfred MEYBARGUES, Paris.

196. MAILLARD, professeur à la Faculté des sciences, Poitiers.
197. BICHAT, professeur à la Faculté des sciences, Nancy.
198. LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences, Nancy.
199. MOUTON, maître de conférences à la Faculté des sciences, Paris.
200. EM. KRANTZ, maître de conférences à la Faculté des lettres, Nancy.
201. A. DEBBOUR, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
202. GABRIEL, professeur agrégé à la Faculté de médecine, Paris.
203. LICHTENBERGER, doyen de la Faculté de théologie protestante, Paris.
204. KOELL, professeur d'allemand au lycée Henri IV, Paris.
205. CORNU, professeur au muséum d'histoire naturelle, Paris.
206. DUFER, à la Sorbonne, Paris.
207. COYNE, professeur à la Faculté de médecine, Lille.
208. MASPERO, professeur au Collège de France, Paris.
209. BÉNEC, sénateur, Paris.
210. Mathieu DOLLEUS, Paris.
211. Charles DOLLEUS, publiciste, Paris.
212. GAUCHIER, proviseur du Lycée Saint-Louis, Paris.
213. H. REYNALD, professeur à la Faculté des lettres, Aix.
214. JALABERT, doyen de la Faculté de droit, Nancy.
215. Eug. RAMBERT, professeur à l'École polytechnique, Zurich.
216. LIPPMANN, maître de conférences à la Faculté des sciences, Paris.
217. CAMESCASSE, préfet du Pas-de-Calais, Arras.
218. BILLARDOX, ingénieur des poudres, Esquerdes (Pas-de-Calais).
219. Docteur DARNEL, Calais.
220. L. LEGER, professeur à l'École des langues orientales, Paris.
221. Chevalier DE LUBAWSKI, à Toula (Russie).

Le Président consulte l'assemblée sur l'opportunité de la publication très-prochaine d'un premier Bulletin qui contiendra les statuts de la Société, les procès-verbaux de ses deux premières séances et la liste des adhérents. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 6 heures.

ANNEXES.

CIRCULAIRE

AUX MINISTRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

Monsieur le Ministre,

La Société pour l'étude des questions de l'enseignement supérieur qui vient de se fonder à Paris se propose de rassembler et de faire connaître par des publications périodiques les documents les plus intéressants relatifs à l'organisation et à la marche du haut enseignement en France et dans les pays étrangers. Ces publications contiendront, outre les travaux et mémoires des correspondants que la Société entretient dans tous les grands centres, l'analyse des lois, règlements, programmes de cours, comptes rendus, statistiques et autres pièces officielles concernant les principales Universités, etc. Cette dernière partie formera à la fin de l'année un volume séparé qui sera comme l'*Annuaire général de l'enseignement supérieur* dans le monde civilisé.

Nous aurons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser régulièrement l'ensemble de ces publications.

La Société attacherait un prix particulier à donner une place importante dans son *Bulletin* aux institutions d'enseignement supérieur de . Elle s'autorise des dispositions favorables qu'elle a déjà rencontrées auprès de plusieurs représentants des gouvernements étrangers à Paris pour espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien faciliter sa tâche en lui faisant adresser régulièrement toutes les pièces importantes, lois, arrêtés, rapports statistiques émanant de votre département ou qui lui sont soumises par les établissements qui en dépendent.

Comme point de départ de ses travaux d'organisation comparée, la Société serait particulièrement heureuse de posséder les lois et statuts organiques et de connaître les bases administratives et financières sur lesquelles repose le régime des établissements d'Enseignement supérieur en .

Dans l'espérance d'une réponse favorable, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre profond respect.

Au nom du Conseil,

Le Secrétaire général,

CIRCULAIRE

AUX RECTEURS DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES.

Monsieur le Recteur,

La Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, qui vient de se fonder à Paris, se propose de rassembler et de faire connaître, par des publications périodiques, les documents les plus intéressants relatifs à l'organisation et à la marche du haut enseignement en France et dans les pays étrangers. Ces publications contiendront, outre les travaux et mémoires des correspondants que la Société entretient dans tous les grands centres, l'analyse des lois, règlements, programmes de cours, comptes rendus, statistiques et autres pièces officielles concernant les principales Universités, etc. — Cette dernière partie formera à la fin de l'année un volume séparé qui sera comme l'*Annuaire général de l'enseignement supérieur* dans le monde civilisé. Nous aurons l'honneur, Monsieur le Recteur, de vous adresser régulièrement l'ensemble de ces publications.

La Société attacherait un prix particulier à donner une place importante dans son *Bulletin* aux institutions d'enseignement supérieur de

Elle vous serait très-reconnaissante, Monsieur le Recteur, si vous vouliez bien lui faire adresser annuellement les programmes de cours, comptes rendus généraux, rapports, statistiques, budget du haut établissement à la tête duquel vous êtes placé, et toutes autres pièces pouvant concourir au but que la Société se propose.

L'indication des publications périodiques et des ouvrages propres à nous faire connaître l'organisation et à nous faire suivre la marche de _____ serait aussi d'un grand secours à la Société pour les études comparées qu'elle a entreprises. Elle compte, à ce sujet, sur les directions et renseignements que votre haute compétence vous permettra de lui donner.

Veillez, agréer, Monsieur le _____, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil,

Le Secrétaire général,

CIRCULAIRE

AUX CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ.

Monsieur,

La Société, pour l'étude des questions d'enseignement supérieur se propose de réunir les documents et renseignements propres à l'éclairer sur l'organisation de l'enseignement supérieur à l'étranger. Elle vous serait très-reconnaissante si vous vouliez bien lui prêter votre concours en lui procurant les éléments d'une enquête que votre présence sur les lieux vous permet de recueillir. Si vous êtes disposé à vous associer à nos travaux, nous prendrons la liberté d'attirer votre attention sur les points suivants :

1° Organisation matérielle de l'Université, plan général des bâtiments, y compris les annexes, laboratoires, bibliothèques, observatoires, cliniques, jardins, musées, etc.

2° Liste des documents, statuts, règlements, annuaires, publications périodiques, monographies à consulter sur l'état actuel de l'Université, ses origines, son histoire.

3° Si l'Université dépend de l'État et dans quelle mesure; comment l'État est représenté auprès d'elle; comment elle est administrée.

4° La division de l'enseignement entre des Facultés; les titres des chaires; dans quelle mesure existe la liberté de choisir le sujet de son enseignement; comment se trouve assurée l'intégralité de l'enseignement dans chaque Faculté; comment sont discutés et arrêtés les programmes; comment sont créées les chaires nouvelles (exemples à l'appui).

5° Les différentes catégories de professeurs; le mode de nomination; le mode d'avancement.

6° La nature de l'enseignement, le plan général et la méthode; le caractère des leçons (exemples à l'appui).

7° Les rapports des professeurs avec les élèves, aux leçons publiques, dans les laboratoires, dans les cours privés, s'il en existe.

8° Quel est le chiffre moyen de l'assiduité aux différents cours; comment est composé l'auditoire des cours d'érudition (exemples à l'appui).

9° D'où sortent les élèves de l'Université, où ils ont fait leur éducation, quel titre ils apportent avec eux, leur degré d'instruction (exemples à l'appui).

10° A quelles carrières se destinent les élèves: s'ils sont spécialement ou même uniquement occupés de la préparation professionnelle à ces carrières; s'ils suivent les cours de plusieurs Facultés et quels cours (exemples à l'appui).

11° Quels sont les examens à subir: s'il y a une distinction entre les examens universitaires et les examens d'État; comment sont organisés ces examens: s'il y a des cours que l'étudiant est obligé de suivre pour être admis aux examens.

12° Le budget de l'Université; part de l'État; si l'Université a des revenus particuliers; la rétribution scolaire payée par les étudiants; si elle est attribuée à l'État ou aux professeurs aux cours desquels les élèves sont inscrits; le traitement fixe et le traitement éventuel des professeurs.

Telles sont, Monsieur, les principales questions que nous nous permettrons de vous adresser, sans prétendre naturellement vous rien imposer ni vous rien interdire. Notre Société redoute toute polémique prématurée sur les institutions françaises d'enseignement supérieur. Elle veut, avant tout, instruire le public et s'instruire elle-même par l'expérience des nations étrangères. C'est pourquoi elle désire être initiée à la connaissance de la vie réelle des Universités et des divers établissements d'enseignement supérieur, et recueillir des informations prises sur les lieux par des observateurs éclairés.

Il est impossible de tout prévoir par des questions, et les commentaires que vous voudrez bien ajouter à propos de chaque question nous seront particulièrement utiles.

Ce n'est point tout, par exemple, de connaître les règlements et statuts officiels, les diverses catégories de professeurs ou d'élèves, le plan général de l'enseignement; vous nous rendrez un grand service en signalant les dispositions des statuts et règlements qui ne sont plus là que pour la forme et sont en réalité tombés en désuétude; en nous montrant, par des notices aussi variées que possible, le *curriculum vitæ* des professeurs, les positions par lesquelles tel ou tel maître a dû passer, celles où il peut prétendre, et par des spécimens le caractère de ses leçons. Nous voudrions connaître de la même façon les étudiants des diverses Facultés, d'où ils viennent, comment ils emploient leur temps à l'Université, quelles sont leur vues d'avenir, quels débouchés leur sont ouverts. — Enfin, aucun programme d'examen ne nous éclairera autant qu'un ou plusieurs spécimens des diverses épreuves.

Au cas où vous ne vous croiriez pas en mesure d'aborder l'ensemble des questions soulevées plus haut, vous voudrez bien

choisir celles d'entre elles sur lesquelles vous préférez faire porter votre enquête.

L'étude comparée des établissements d'enseignement supérieur intéresse également tous les pays; la Société compte qu'elle trouvera, chez toutes les personnes qui reconnaissent l'importance de ces questions, des collaborateurs disposés à la faire profiter du fruit de leurs recherches.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération très-distinguée.

Au nom du Conseil,

Le Secrétaire général,

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1878.

Président :

M. LABOULAYE, sénateur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.

Vice-Présidents :

MM. PASTEUR, membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté.
JANET, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
BENOIT, professeur à la Faculté de droit.
D^r LE FORT, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

Secrétaire général :

M. E. LAVISSE, maître de conférences à l'École normale.

Secrétaires-adjoints :

MM. VERNES, maître de conférences à la Faculté de théologie protestante.
Paul Edmond DREYFUS, avocat.

Trésorier :

M. Joseph REINACH, publiciste.

MEMBRES FONDATEURS.

MM.

1. BEAUSSIRE, ancien député, professeur honoraire de Faculté, 96, boulevard Saint-Germain.
2. Paul BERT, député, professeur à la Faculté des sciences, 9, rue Guy-de-la-Brosse.
3. BERTHELOT, membre de l'Institut, 37, boulevard Saint-Michel.
4. Gaston BOISSIER, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, 93, rue des Feuillantines.

5. E. BOUTMY, directeur de l'École libre des sciences politiques, 85, boulevard Saint-Michel.
6. BRENOIR, professeur à la Faculté de droit, 1, quai d'Orsay.
7. Michel BRÉAL, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 63, boulevard Saint-Michel.
8. FUSTEL DE COULANGES, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 29, rue de Tournon.
9. Paul GIDE, professeur à la Faculté de Droit, 2, rue de Tournon.
10. D'JACCARD, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine, 63, boulevard Saint-Michel.
11. Paul JANET, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 59, rue de Grenelle-Saint-Germain.
12. E. LABOULAYE, sénateur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, au Collège de France.
13. E. LAVISSE, maître de conférences à l'École normale supérieure, 5, rue de Médicis.
14. D^r LE FORT, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 96, rue de la Victoire.
15. D^r LIOUVILLE, député, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 9, rue Mazarine.
16. LÖWY, membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes, 6, rue Cassini.
17. G. MOXOD, directeur à l'École des hautes études, 76, rue d'Assas.
18. Gaston PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 7, rue du Regard.
19. PASTEUR, membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, à l'École normale, rue d'Ulm, 45.
20. G. PERROT, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 52, rue Hauteville.
21. Ernest RENAN, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, 16, rue Saint-Guillaume.
22. Al. RIBOT, député, professeur à l'École libre des sciences politiques, 16, boulevard Malesherbes.
23. SCHUTZENBERGER, professeur au Collège de France, 75, rue Notre-Dame-des-Champs.
24. H. TAINE, professeur à l'École des Beaux-Arts, 28, rue Barbet-de-Jouy.

MEMBRES DONATEURS.

1. Isaac PEREIRE, 35, faubourg Saint-Honoré.	5,000 fr.
2. BAGGIO, 21, rue du Centre, Carvin (Pas-de-Calais). . . .	2,000
3. HUBNER, 9, rue de Téhéran.	2,000
4. LAVALLEY, rue Murillo (parc Monceau).	1,500
5. MÉNIER, député, avenue Van-Dyck (parc Monceau). . .	1,000
6. BISCHOFFSHEIM, 39, boulevard Haussmann.	500

7. Adolphe d'EICHTHAL, 42, rue Neuve-des-Mathurins. . .	500 fr.
8. Gustave d'EICHTHAL, 44, rue Neuve-des-Mathurins. . .	500
9. GOLDSCHMIDT, 93, boulevard Malesherbes.	500
10. HACHETTE ET C ^{ie} , 79, boulevard Saint-Germain.	500
11. Georges MASSON, 116, boulevard Saint-Germain.	500
12. Adolphe MOREAU, 3, rue Saint-Georges.	500
13. Joseph REINACH, 31, rue de Berlin.	500
14. Baron Alphonse de ROTHSCHILD, rue Saint-Florentin. . .	500
15. LYON-CAEN, professeur agrégé à la Faculté de Droit, 16, rue Gay-Lussac.	200

MEMBRES ADHÉRENTS.

1. L'ACADÉMIE DE STANISLAS, Nancy.
2. D^r Emile AFFRE, Beaune.
3. Douglas AIGRE; interne des hôpitaux, 36, boulevard Saint-Germain, Paris.
4. Marquis Charles ALFIERI, sénateur, Florence (Italie).
5. E. J. ALBERT, 99, boulevard Haussmann, Paris.
6. ANDRÉ, professeur à la Faculté des sciences, et directeur de l'Observatoire, Lyon.
7. ANGELLIER, professeur au lycée Charlemagne, 6, rue de Bréa, Paris.
8. J. ARNOULD, professeur à la Faculté de médecine, 96, boulevard de la Liberté, Lille.
9. ARREX, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
10. Charles AUBERT, avoué, Rocroy (Ardennes).
11. L. AUBERT, 2, rue de la Salpêtrière, Nancy.
12. BAILLAUD, professeur au lycée Fontanes, 46, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).
13. BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
14. BARTH, 6, rue du Vieux-Colombier, Paris.
15. BAUDRY-LACANTINERIE, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
16. BAYET, chargé de cours à la Faculté des lettres, Lyon.
17. BEAUNIS, professeur à la Faculté de médecine, Nancy.
18. Charles BEAUSSIRE, 5, impasse de la Rosière, Nantes.
19. BÉNIC, sénateur, 12, rue de Poitiers, Paris.
20. Al. BELJAME, professeur au lycée Louis-le-Grand, 49, rue Madame, Paris.
21. L. BENOÎT, maître de conférences à la Faculté des lettres, 25, rue Théodore-Ducos, Bordeaux.
22. Ed. BÉRARD, 160, boulevard Haussmann, Paris.
23. Prosper BERTRAND, receveur de l'enregistrement, 7, rue Jemmapes, Lille.
24. BEUDANT, professeur à la Faculté de droit, Paris.
25. BICHAT, professeur à la Faculté des sciences, Nancy.
26. Maurice BOREL, 36, avenue de la Reine-Hortense, Paris.

27. BILLARON, ingénieur des poudres, Esquerdes (Pas-de-Calais).
28. BOUCHÉ-LECLERQ, professeur à la Faculté des lettres, Montpellier.
29. BOUGOT, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
30. BOUSSINESQ, professeur à la Faculté des sciences, 58 *bis*, quai de la Basse-Deule, Lille.
31. BOUTROUX, maître de conférences à l'École normale, 57, rue des Feuillantines, Paris.
32. BRÉDIF, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
33. BRUAND, D^r en droit, 13, rue des Saints-Pères, Paris.
34. BRESSANT, professeur au lycée Louis-le-Grand, 95, boulevard de Port-Royal, Paris.
35. BRUNETIÈRE, 63 *bis*, rue du Cardinal-Lemoine, Paris.
36. CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, Lyon.
37. CAMESCASSE, préfet du Pas-de-Calais, Arras.
38. H. J. D. CATA, professeur au lycée, Marseille.
39. CAZENEUVE, doyen de la Faculté de médecine, Lille.
40. CHAIGNET, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
41. J. DE CHANTEPIE DE DÉZERT, bibliothécaire à l'École normale supérieure, Paris.
42. J. CHATIN, maître de conférences à la Faculté des sciences, Paris.
43. CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
44. CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres, Clermont-Ferrand.
45. L. CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres, Lyon.
46. Madame COIGNET, 22, rue de Berri, Paris.
47. COLLIGNON, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
48. COMPAYRÉ, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
49. CORNU, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 1, rue des Écoles, Paris.
50. COUAT, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
51. COYNE, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
52. Maurice CROISSET, professeur à la Faculté des lettres, Montpellier.
53. CROUSLÉ, maître de conférences à l'École normale supérieure, Paris.
54. Fernand DAGUIN, avocat, 29, rue de l'Université, Paris.
55. D^r DARNEL, Calais.
56. DASTRE, professeur à la Faculté des sciences, 3, rue des Écoles, Paris.
57. A. DEBIDOUR, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
58. P. DECHARME, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
59. X. DELOBE, professeur à la Faculté de médecine, Lyon.
60. P. DELOYNES, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
61. Baron M. DEMARÇAY, conseiller général de la Vienne, 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
62. DEMOGÉOT, 60, rue d'Enfer, Paris.
63. DENIS, professeur à la Faculté des lettres, Caen.

64. DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
65. Charles DOLLFUS, 1, avenue de Marigny, Paris.
66. Mathieu DOLLFUS, 1, avenue de Marigny, Paris.
67. E. DREYFUS-BRISAC, 11, rue Blanche, Paris.
68. D^r DREYFUS-BRISAC, 11, rue Blanche, Paris.
69. DREYFUS-CARDOZO, 4, rue de Copenhague, Paris.
70. DREYFUS-DUPONT, 1, rue de Castiglione, Paris.
71. Adolphe DREYFUS, 66, boulevard Malesherbes, Paris.
72. Alphonse DREYFUS, 61, rue de l'Arcade, Paris.
73. Gustave DREYFUS, 101, boulevard Malesherbes, Paris.
74. Paul-Edmond DREYFUS, 6, rue de Turin, Paris.
75. Ernest DUBOIS, professeur à la Faculté de droit, Nancy.
76. Baron de DUMAST, correspondant de l'Institut, Nancy.
77. Albert DURCY, 33, boulevard Malesherbes, Paris.
78. DETER, aux laboratoires de la Sorbonne, Paris.
79. D^r Mathias DEVAL, 11, cité Malesherbes, rue des Martyrs, Paris.
- 79 bis. DEVERGER, professeur à la Faculté de droit, Paris.
80. Victor EGGER, maître de conférences à la Faculté des lettres, Bordeaux.
81. H. ÉMERY, professeur à la Faculté des sciences, Dijon.
82. Léon FAUCHER, ingénieur en chef des poudres, Lille.
83. Gustave FAVRE, industriel, Mulhouse (Alsace).
84. J. FLACH, professeur à l'École des sciences politiques, 4, rue Richer, Paris.
85. E. FLORENS, maître des requêtes au Conseil d'État, professeur à l'École des sciences politiques, 9, rue des Écuries-d'Artois, Paris.
86. D. DE FOLLEVILLE, professeur à la Faculté de droit, Douai.
87. Paul FOULD, maître des requêtes au Conseil d'État, 138, avenue des Champs-Élysées, Paris.
88. FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des sciences politiques, 38, rue Vaneau, Paris.
89. GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
90. GARBE, agrégé, préparateur à l'École normale supérieure, Paris.
91. GABRIEL, agrégé à la Faculté de médecine, ingénieur des ponts et chaussées, 41, rue des Martyrs, Paris.
92. R. GARBAUD, professeur à la Faculté de droit, Lyon.
93. GARSONNET, professeur à la Faculté de droit, Paris.
94. GAUTIER, proviseur au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, Paris.
95. GAYON, maître de conférences à la Faculté des sciences, Bordeaux.
96. GAZIER, D^r ès lettres, professeur au lycée Saint-Louis, 123, rue Saint-Jacques, Paris.
97. E. GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
98. GÉRARD, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
99. GIARD, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
100. Charles GIDE, professeur agrégé à la Faculté de droit, Bordeaux.

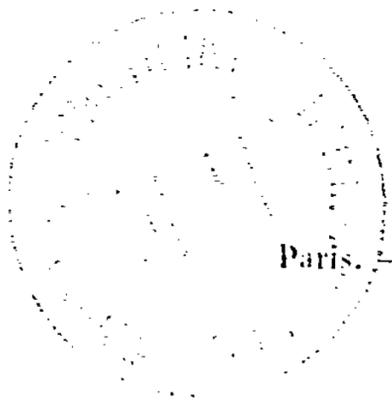
101. GIRAUD, inspecteur général de l'enseignement supérieur, à la Faculté de droit, Paris.
102. GOSSELET, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
103. GRAUX, répétiteur à l'École des hautes études (Sorbonne), Paris.
104. E. GRUCKER, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
105. G. GUBAL, professeur à la Faculté des lettres, Poitiers.
106. G. GUIZOT, professeur au Collège de France, 12, rue de Monceau, Paris.
107. David HADAMARD, 29, rue Bleue, Paris.
108. Eug. HALLBERG, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
109. HALPHEN, 111, avenue du Trocadéro, Paris.
110. Léon HATZFELD, industriel, Nancy.
111. Ed. HECKEL, professeur à la Faculté des sciences, Marseille.
112. HEINRICH, doyen de la Faculté des lettres, Lyon.
113. HÉROLD, sénateur, 80, rue de Rennes, Paris.
114. L. H. HUGARD, professeur à la Faculté des lettres, Lyon.
115. HIRSCH, professeur à l'École des ponts et chaussées, Paris.
116. D^r Edgard HIRTZ, 1, rue de Provence, Paris.
117. Madame M. HIRZ, 74, rue de la Victoire, Paris.
118. HUGUENY, professeur à la Faculté des sciences, Marseille.
119. JACQUÈME, pharmacien, 46, rue Saint-Ferréol, Marseille.
120. JALABERT, doyen de la Faculté de droit, Nancy.
121. JAMESON, 115, boulevard Malesherbes, Paris.
122. A. JOLY, doyen de la Faculté des lettres, Caen.
123. H. JOLY, chargé des fonctions du doyen de la Faculté des lettres. Dijon.
124. D^r JOLYET, directeur de laboratoire à la Sorbonne, Paris.
125. Ch. JORET, professeur à la Faculté des lettres, Aix.
126. G. JOUANNY, industriel, 70, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
127. KOELL, professeur au lycée Louis-le-Grand, 84, rue des Feuillantines, Paris.
128. L. KOENIGSWARTER, correspondant de l'Institut, 11, rue Marignan, Paris.
129. Ém. KRANTZ, maître de conférences à la Faculté des lettres, Nancy.
130. E. LAGET, professeur suppléant à l'École de médecine, 20, rue Barthélemy, Marseille.
131. LALLIER, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
132. Ern. LAMY, vice-président honoraire de l'Association des membres de l'enseignement, 83, rue Taitbout, Paris.
133. LANTOINE, professeur à la Faculté des lettres, Besançon.
134. R. LANUSSE, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
135. Gust. LARROUMET, agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas, 21, avenue de l'Observatoire, Paris.
136. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
137. Ed. LEBEY, directeur de l'agence Havas, place de la Bourse, Paris.
138. A. LEBON, 69, boulevard Saint-Michel, Paris.

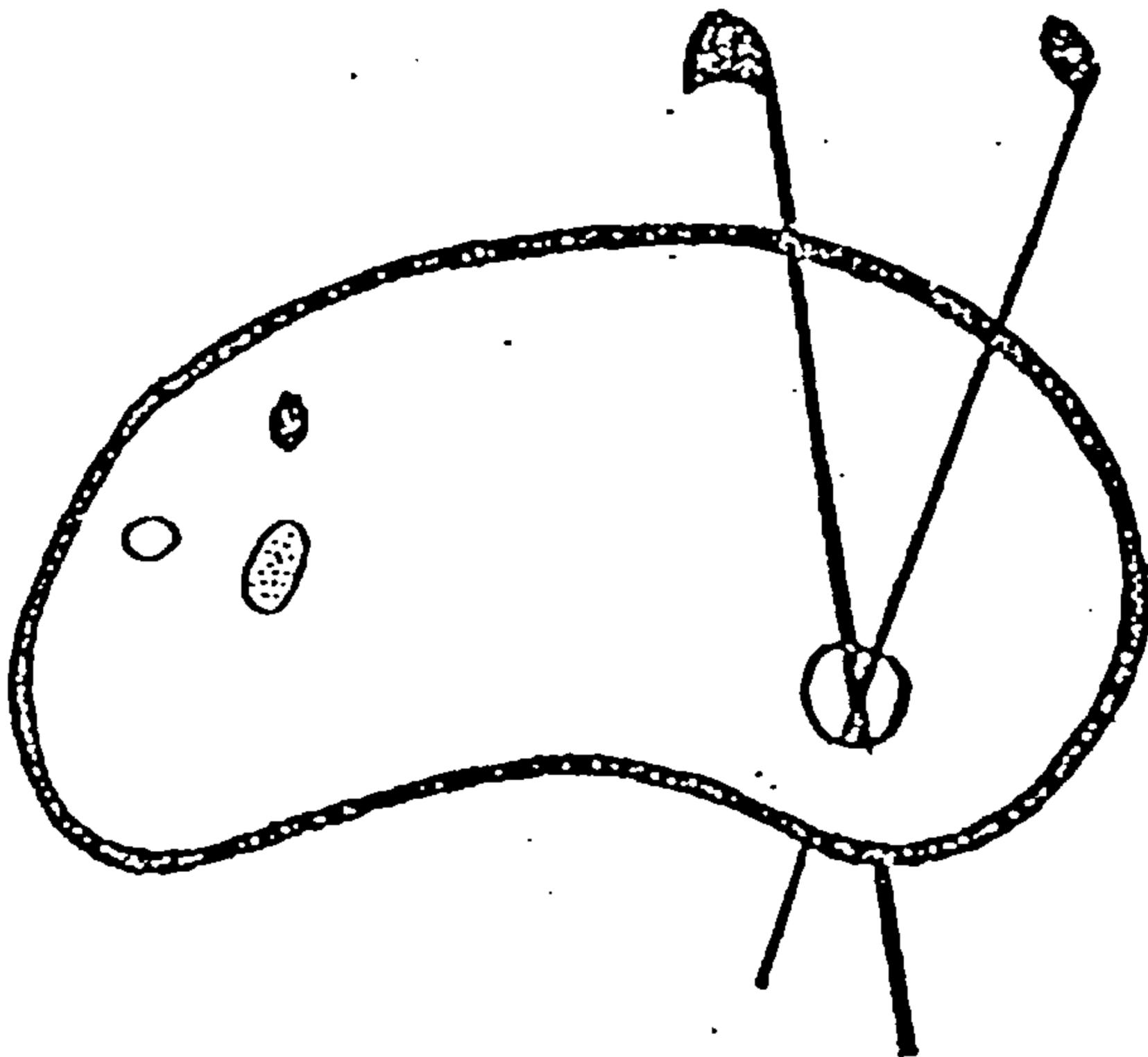
139. Louis LEGER, professeur à l'École des langues orientales vivantes, 5, rue Laval, Paris.
140. Alfred LEGRAND, professeur au lycée Fontanes, 4, rue de la Pépinière, Paris.
141. Louis LEGRAND, député, 25, rue du Rocher, Paris.
142. LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences, Nancy.
143. R. LÉPINE, professeur à la Faculté de médecine, Lyon.
144. Alph. LE ROY, professeur à l'Université, Liège (Belgique).
145. A. LEROY-BEAULIEU, 69, rue Pigalle, Paris.
146. Paul LEROY-BEAULIEU, professeur à l'École des sciences politiques, 27, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
147. LESPIAULT, professeur à la Faculté des sciences, Bordeaux.
148. LETIÉVANT, professeur à la Faculté de médecine, Lyon.
149. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
150. LEVILLAIN, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
151. L. LIARD, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
152. P. LICHTENBERGER, doyen de la Faculté de théologie protestante, 51, rue de Saint-Petersbourg, Paris.
153. J. LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit, Nancy.
154. LIPPMANN, maître de conférences à la Faculté des sciences, Paris.
155. P. LOMBARD, professeur agrégé à la Faculté de droit, Nancy.
156. Georges LOUIS, secrétaire du Comité de législation comparée, 4, rue de Furstenberg, Paris.
157. Chevalier A. de LUBAWSKY, Toula (Russie).
158. LUCHAIRE, maître de conférences à la Faculté des lettres, Bordeaux.
159. MAILLART, professeur à la Faculté des sciences, Poitiers.
160. MARAUDONT, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
161. Léon MARCHAND, Thiais par Choisy-le-Roy (Seine-et-Oise).
162. A. F. MARION, professeur à la Faculté des sciences, Marseille.
163. Henri MARION, professeur au lycée Henri IV, 16, rue de Vaugirard, Paris.
164. MASPERO, professeur au Collège de France, 43, boulevard Saint-Germain, Paris.
165. Alfred MEYRARGUES, Paris.
166. Al. MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences, Bordeaux.
167. Madame MILLIARD, la Ferté-Alais (Seine-et-Oise).
168. Em. MONNIER, doyen de la Faculté des lettres, Poitiers.
169. Henri-Ch. MONOD, préfet du Gers, Auch.
170. MORAT, professeur à la Faculté de médecine, Lille.
171. El. MOREAU-NÉLATON, 3, rue Saint-Georges, Paris.
172. P. MORGES, maître de conférences à l'École des hautes études, laboratoire de chimie, 4, place Saint-Michel, Marseille.
173. MOUTON, maître de conférences à la Faculté des sciences, Paris.
174. NOLEN, professeur à la Faculté des lettres, Montpellier.
175. ORTLIEB, professeur agrégé à la Faculté de droit, Nancy.

176. D' Alb. PAUCHON, professeur suppléant à l'École de médecine, Marseille.
177. L. PÉRAUD, professeur à l'Université, Liège (Belgique).
178. Paul Casimir PÉRIER, 12, rue Malesherbes, Paris.
179. PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Faculté des lettres, Dijon.
180. P. PONNELLE, délégué cantonal, 1, rue de Vignolles, Beaune.
181. PONTREMOLI, 36, rue Lafayette, Paris.
182. POPELIS, rue de Téhéran, Paris.
183. G. POUCHET, maître de conférences à l'École normale supérieure, 5, rue de Médicis, Paris.
184. RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
185. Eug. RAMBERT, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, Fluntern près Zurich (Suisse).
186. F. M. RAOULT, professeur à la Faculté des sciences, Grenoble.
187. Théodore REINACH, 31, rue de Berlin, Paris.
188. Hermile REYNALD, professeur à la Faculté des lettres, Aix.
189. A. DE RIAZ, banquier, quai de Retz, Lyon.
190. Th. RIBOT, directeur de la *Revue philosophique*, 4, rue Sainte-Catherine-d'Enfer, Paris.
191. Th. DE LA RIVE, 35, rue du Luxembourg, Paris.
192. P. DE LA ROCHEFOUCAULD, 6, boulevard des Invalides, Paris.
193. Em. ROGER, ingénieur en chef des Mines, 51, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
194. Salvador ROSENWALD, 19, rue de Belleville, Paris.
195. LÉON DE ROSNY, professeur à l'École des langues orientales vivantes, 47, avenue Duquesne, Paris.
196. A. DE ROUVILLE, chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, 166, boulevard Haussmann, Paris.
197. Léo SAGNAT, professeur à la Faculté de droit, Bordeaux.
198. Ch. SAINCTELETTE, député, ministre des travaux publics, Bruxelles.
199. De SAINT-VALRY, publiciste, 24, rue de Courcelles, Paris.
200. H. DE SANTI, aide-major, chef de clinique au Val-de-Grâce, 43, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
201. Marc SÉE, chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 7, rue de l'École-de-Médecine, Paris.
202. Albert SOBEL, secrétaire général du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques, palais du Sénat, Versailles.
203. Alf. STÖHLING, 51, rue de Saint-Petersbourg, Paris.
204. H. TAINE, professeur à l'École des Beaux-Arts, 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
205. TALBOT, professeur au lycée Fontanes, 108, rue du Bac, Paris.
206. TANNERY, professeur à la Faculté des sciences, Paris.
207. Jules TESSIER, professeur à la Faculté des lettres, Caen.
208. Othon TRAPPE, 1, rue Milton, Paris.
209. Joseph UZANNE, bibliographe, 65, rue des Feuillantines, Paris.
210. Octave UZANNE, bibliographe, 69, rue des Feuillantines, Paris.

211. Ed. VALABRÈGUE, professeur à la Faculté de droit, Grenoble.
212. H. DE VARIGNY, 53 *bis*, quai des Grands-Augustins, Paris.
213. Alb. VAYSSIÈRE, préparateur à la Faculté des sciences, Marseille.
214. Maurice VERNES, maître de conférences à la Faculté de théologie protestante, 31, rue du Rocher, Paris.
215. VIDAL DE LA BLACHE, maître de conférences à l'École normale, supérieure, 25, rue Gay-Lussac, Paris.
216. Maurice VILLETARD, avocat, 45, rue de Rennes, Paris.
217. J. J. WEISS, conseiller d'État, 68, rue Mazarine, Paris.
218. WORMS, professeur à la Faculté de droit, Rennes.
219. J. WORMS, banquier, 28, boulevard Poissonnière, Paris.
220. Madame M. WORMS, 45, boulevard Haussmann, Paris.
221. B. ZELLER, professeur au lycée Charlemagne, 38, rue Monge, Paris.

FIN.





ORIGINAL EN COULEUR

NF Z 43-120-8

